

Ville d'ANTONY

Conseil municipal

19 mai 2021

La séance est ouverte à huis-clos à 15h12 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SENANT, Maire de la ville d'Antony.

Il est fait appel des membres présents par M. Eric Arjona.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANSY à Mme FAURET

Mme SCHLIENGER à Mme PRECETTI

M. DI PALMA à M. SENANT

M. GOULETTE à Mme VERET

Mme BERTHIER à M. KALONJI

Mme DESBOIS à M. MONGARDIEN

M. CELESTIN à me LAJEUNIE

M. le Maire : Je me dois de vous faire part du décès de Jean MARINNES, ancien conseiller municipal et maire-adjoint. Jean Marignes a été élu au conseil municipal dans l'équipe d'André Aubry en 1977 ; il entre rapidement dans l'opposition et rejoint en 1983 l'équipe de Patrick Devedjian. Élu quatrième maire-adjoint, il reçoit la délégation des

transports, de la circulation et de la sécurité routière, charge qu'il assume jusqu'en 1989. Il quitte le conseil municipal en 1989. À sa mémoire je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée.)

Je vous remercie.

- **Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2021.**

M. le Maire : Vous avez reçu le compte rendu du conseil du 1er avril, y a-t-il des demandes de modifications à ce compte rendu ?

Mme REMY-LARGEAU : Bonjour Monsieur le Maire, bonjour chers collègues, en tant que membres du groupe Antony Terre Citoyenne, nous protestons contre la manière dont le conseil municipal du 1er avril a été clos : nous avions des questions orales à poser, nous avons manifesté notre souhait de les poser, et il n'en a pas été tenu compte. Nous contestons donc la fin du compte rendu de ce conseil municipal, sans pour autant, je le précise, remettre en cause la qualité du travail de retranscription des débats qui est effectuée de manière générale. En effet dans la première version qui nous a été envoyée pour relecture, il n'était fait aucune mention de cet incident. Nous avons donc réagi, nous avons été soutenus dans cette réaction par les deux autres groupes minoritaires. Suite à ces réactions, un ajout a alors été proposé, je le cite : « Après la levée de la séance, des membres de l'opposition

souhaitent prendre la parole, les conseillers de la majorité sont en train de partir et Monsieur le Maire discute avec un conseiller. » C'est cet ajout qui figure dans la deuxième version du compte rendu qui nous a été envoyée et qu'il nous est donc maintenant demandé d'approuver.

M. le Maire : Alors quel est le problème ?

Mme REMY-LARGEAU : Cette formulation, M. le Maire, ne nous convient pas.

M. le Maire : Ah bon ? Qu'est-ce que vous souhaiteriez ?

Mme REMY-LARGEAU : Cette formulation ne rend pas compte de ce qui s'est réellement passé. Nous avons donc de nouveau réagi, à plusieurs, et je cite d'ailleurs M. Mongardien que je remercie au passage : « Je trouve cet ajout de texte franchement sibyllin car de ce que j'ai compris, le groupe Antony Terre Citoyenne s'est trouvé de fait privé de la possibilité de poser une question orale qui, comme vous le savez, relève du droit des élus. » Pouvez-vous donc proposer une autre formulation plus en ligne avec la réalité des faits ?

M. le Maire : Oui, alors moi je vois dans ce cas-là une autre formule : « A la fin de la séance, le Maire demande s'il y a encore des questions à poser, personne ne répond, en tout cas dans l'immédiat, pas de réponse, donc il lève la séance ».

Mme REMY-LARGEAU : Alors l'immédiat est l'affaire d'une seconde si je puis dire...

M. le Maire : Non, beaucoup plus. Beaucoup plus, la preuve c'est que tous les conseillers de la majorité et même une partie de l'opposition se sont levés et ont commencé à partir. S'il y avait eu une levée immédiate de main de votre part, on ne serait pas sortis ! La séance était levée parce qu'il ne se passait plus rien.

Mme REMY-LARGEAU : Alors je note que vous avez été beaucoup plus rapide à vouloir lever la séance qu'à l'ouvrir ce jour-même.

M. le Maire : Pourquoi ? Vous trouvez qu'on a mis du temps ?

Mme REMY-LARGEAU : On a commencé à...

M. le Maire : On a été longs à ouvrir la séance aujourd'hui ?

Mme REMY-LARGEAU : Tout à fait. On est plusieurs à s'en être fait la remarque d'ailleurs.

M. le Maire : En tout cas vous n'étiez pas assise à votre place.

Mme REMY-LARGEAU : Non, j'attendais juste devant vous !

M. le Maire : A 15h, vous n'étiez pas assise.

Mme REMY-LARGEAU : J'étais droite devant vous pour attendre le début de la séance !

M. le Maire : J'étais assis avant vous !

Mme REMY-LARGEAU : On va peut-être mettre fin à ce petit jeu qui personnellement ne m'amuse pas particulièrement...

M. le Maire : C'est vous qui l'avez ouvert, le jeu...

Mme REMY-LARGEAU : Je pense que les Antoniens apprécieront également ... Donc nous vous demandons deux choses : Premièrement que le compte rendu soit modifié, et deuxièmement nous demandons à pouvoir poser aujourd'hui les questions que nous n'avons pas pu poser la dernière fois en complément de celles que nous avons déjà prévues pour ce soir.

M. le Maire : Vous posez les questions que vous voulez, mais dans les comptes rendus, on ne peut modifier en principe que les mots que l'on a prononcés. Et là en l'occurrence ce n'est pas le cas puisque vous n'avez pas prononcé de mots justement.

Mme REMY-LARGEAU : Alors vous vous contredisez vous-même puisque vous avez proposé une modification.

M. le Maire : Non, moi je n'ai rien proposé du tout ! C'est vous qui avez proposé...

Mme REMY-LARGEAU : Ah non, la proposition n'émanait pas de notre groupe, la rédaction...

M. le Maire : Vous souhaitez que l'on supprime les trois lignes supplémentaires ?

Mme REMY-LARGEAU : Non, nous demandons que...

M. le Maire : Si c'est ça, d'accord, on supprime, d'accord.

Mme REMY-LARGEAU : Non, ce n'est pas ce qui est proposé. Ce qui est proposé, c'est qu'il soit clairement mis que nous avons manifesté le souhait de poser une question orale et que ce droit nous a été refusé.

M. le Maire : Alors « après la levée de séance, les membres de l'opposition souhaitent prendre la parole... », ce n'est pas ça ? « Souhaitent prendre la parole... », c'est bien ce qui s'est fait, vous avez souhaité prendre la parole mais trop tard. La séance était levée et tout le monde était parti. C'est la réalité !

Mme REMY-LARGEAU : Ecoutez, chacun appréciera le rapport entre cette réalité que vous dites et la vérité.

M. le Maire : Très bien. Parfait. Donc je propose que l'on vote le texte tel qu'il est.

(Vote à main levée : Compte-rendu adopté par 38 voix Pour et 11 voix Contre.)

M. le Maire : Vous avez reçu la liste des décisions prises pendant l'intersession. Y a-t-il des questions sur cette liste ?

M. MONGARDIEN : Oui, j'ai des questions que je vous ai d'ailleurs formulées par e-mail sur toutes les questions qui avaient un impact sur les aspects budgétaires, j'ai eu d'ailleurs des réponses des services de la mairie et je les en remercie ; ce que je trouve regrettable, c'est qu'il faille

aller à la pêche aux informations pour avoir des informations qui devraient être partagées avec l'ensemble des élus.

Donc j'ai pris effectivement, avec l'accord de vos services, la décision de diffuser les réponses qui m'ont été fournies à l'ensemble des élus de l'opposition, parce que je les trouve assez intéressantes et justement, cela devrait peut-être faire aussi l'objet d'une formation initiale des nouveaux élus au conseil municipal parce que moi, il y a des choses que je découvre régulièrement.

M. le Maire : M. Mongardien, si vous voulez une formation, c'est possible, Mme Genest va vous expliquer comment ça se passe.

Mme GENEST : On a essayé de mettre en place une formation initiale, on n'a eu pas beaucoup de succès pour le faire, donc on est à votre disposition s'il y a une autre session que vous voulez mettre en place ; on l'a déjà proposé.

Mme CHABOT : J'avais une question sur la décision numéro 20 : l'exercice du droit de préemption sur le bien rue Camille Pelletan. Est-ce que c'est en lien avec le réaménagement du centre de loisirs Paul Roze ?

M. le Maire : Oui, c'est en lien. Cela va permettre justement de construire un nouveau centre Paul Roze qui sera suffisamment vaste et spacieux. Y a-t-il d'autres questions ?

M. MONGARDIEN : Oui, par rapport à la décision numéro 18 : vous mentionnez la décision de nommer un avocat pour le recours de la

Ville contre l'arrêté de déclaration d'utilité publique Massy-Valenton, on voudrait que vous précisiez la position de la municipalité par rapport à ce projet.

M. le Maire : Massy-Valenton, c'est une vieille affaire : la Ville s'y oppose depuis 2003. 2003, cela fait une génération de refus de Massy-Valenton par la Ville, 18 ans ! Nous sommes maintenant en fin de l'appel, il y a eu une première instance que l'on a perdue, on est maintenant en appel, je ne sais pas quel sera le sort de l'appel mais en tout cas dans quelques mois une décision sera prise, le jugement sera rendu. Et on en est actuellement à 55.000 € de dépenses d'avocats sur Massy/Valenton et sur le passage à niveau. C'est le record des dépenses d'avocats pour toute question, mais il faut dire que cela dure depuis 18 ans.

Mme CHABOT : Pour la question n° 12 et la 14 qui sont deux avenants pour le nettoyage et l'entretien de locaux municipaux, est-ce que c'est en lien avec la crise sanitaire ? L'ensemble représente à peu près 40 000 € ; et si la réponse est positive, ça couvre quelle période de la crise ?

M. le Maire : Oui, toutes les mesures que l'on a pu prendre sont en lien avec la crise sanitaire. On a dépensé 1 M€ de plus que d'habitude uniquement sur le nettoyage. Maintenant, sur ce marché-là spécifiquement, je n'en sais rien. On va vous le dire.

Mme CHABOT : Et le 1 M€, c'est à partir de mai de l'année dernière ?

M. le Maire : C'est sur le budget 2020 : il y a déjà 1 M€ de plus que l'année précédente et en 2021 ce sera pire.

Mme CHABOT : D'accord.

M. le Maire : Ce sera malheureusement pire, à mon avis. On me dit que pour la 12, c'est de janvier à avril 2021. Et la 14, c'est pour les écoles. 4.400 €, c'est rien, la réalité est bien pire que ça.

M. MAUGER : J'ai plusieurs questions, notamment sur la numéro 13 : « L'attribution d'un marché subséquent pour l'aménagement du parvis du théâtre » : il s'agit du parvis du futur théâtre Firmin Gémier - la Piscine. Cet emplacement était un ancien terrain de pétanque, il a été promptement débarrassé des cinq arbres qui l'ombrageaient, est-ce que la marche vers une minéralité va se poursuivre ou bien est-ce que l'on peut espérer que ce parvis redevienne un lieu de fraîcheur ?

Par ailleurs, une question peut-être plus précise au niveau financier : l'aménagement apparaît dans le DOB avec un coût de 1,5 M€. Ici la décision porte sur un marché subséquent de 1 M€, sans doute lié à un accord cadre qui aura déjà été passé, pouvez-vous nous rappeler l'objet, la date et le coût de l'accord cadre que nous n'avons pas retrouvé ?

Mme ROLLAND : De manière générale, sur les travaux du parvis du théâtre, en effet un certain nombre d'arbres ont dû être supprimés mais d'autres vont les remplacer puisque huit nouveaux arbres sont prévus sur ce lieu, un certain nombre le long de la rue Maurice Labrousse, d'autres sur le parvis même s'il est souhaitable de laisser une grande partie disponible et ouverte pour des spectacles qui pourront s'y tenir, ainsi qu'une terrasse du café en face du restaurant ; l'idée est aussi d'y prévoir des bacs avec de la verdure. On essaye de verdir au maximum ce lieu tout en y faisant aussi un lieu à la fois vivant de spectacles et de rencontres avec la terrasse qui pourra s'y trouver aussi.

Que vous dire d'autre ? Ces travaux vont commencer très bientôt, le 25 mai prochain.

M. le Maire : Donc il y aura des arbres. Et sur le coût du marché, là c'est le marché SFRE. C'est le plus gros marché et de loin. Mais il y a quelques autres menues dépenses, notamment les arbres, je pense que les arbres ce n'est pas le même prestataire que la pierre : donc au total on aura moins, nettement moins que 1,5 M€ qui était le montant qui avait été fixé avant de passer le marché, un marché qui a été plus favorable que prévu ; mais ce sera plus que 1,1 M€, peut-être 1,2 ou 1,3 M€. On vous le dira lorsque ce sera terminé.

M. MAUGER : Et du point de vue des termes qui sont employés, là on parle de « marché subséquent » est-ce que cela signifie qu'il y a un accord-cadre qui avait été signé ?

M. le Maire : Cela veut dire ça, oui.

M. MAUGER : Et à quel moment ? Est-ce qu'on pourrait avoir la référence de l'accord ?

M. le Maire : Il y avait un accord cadre en 2017 déjà.... Mais il n'y a pas de dépenses supplémentaires parce qu'il y a un accord cadre, l'accord cadre permet simplement de passer ensuite des marchés plus rapidement, mais il n'y a pas de coûts pour l'accord-cadre.

M. MAUGER : Il portait sur quoi exactement, l'accord-cadre ? L'étendue, s'il vous plaît ?

M. le Maire : On va vous dire ... On vous donnera l'info.

M. MAUGER : J'ai une question sur la 21 si je peux enchaîner : il s'agit du réaménagement de l'emprunt 11.082 souscrit auprès de la Société Générale. Il s'agit d'un des emprunts toxiques contractés il y a quelques années par la Ville dont elle cherche à se dégager grâce à l'État. Il a été mobilisé fin 2009 auprès de la Société Générale pour un montant nominal de 5 M€, en 2020 son taux atteignait plus de 8 % et il restait 14 annuités de remboursement. Il est donc effectivement temps de se dégager de ce mauvais choix. Nous avons eu une certaine réponse en commission notamment sur le fait que la Ville va tout de même devoir

verser pour se dégager de ce faux pas une pénalité, ou plutôt une indemnité de marché comme on dit, de 1 M€ dont 446.000 € seront pris en charge par le fonds de soutien. Puisque nous commençons à voir le bout du tunnel, est-ce que nous pourrions connaître le coût final de cet emprunt pour la Ville ?

M. le Maire : M. Médan va vous répondre.

M. MEDAN : Le coût final, ça veut dire quoi ?

M. MAUGER : Disons que là on commence à voir un petit peu la manière dont on va se dégager de l'emprunt, donc on peut faire le calcul, regarder la totalité des annuités qui auront été versées depuis le début et regarder par rapport aux 5 M€ qui avaient été empruntés au début.

M. MEDAN : Oui mais pour un emprunt, ce n'est pas comme cela que l'on procède c'est-à-dire qu'on peut véritablement calculer ce que vous appelez un « coût final » quand on arrive au bout de l'emprunt. Là ce n'est pas le cas. La seule chose que l'on peut faire, c'est effectivement considérer que les indemnités, par rapport aux critiques que vous pourriez faire, sont toujours trop élevées de toute façon, etc. Moi je considère que ce que l'on a fait, en bénéficiant du fonds de soutien, on l'a fait comme on dit « à froid », on n'était pas pressés de le faire ; la négociation avec la banque s'est plutôt bien passée et on a obtenu des baisses de taux, enfin on a obtenu des éléments positifs de la banque, donc ça c'est aussi une bonne chose ; après comme M. Mongardien l'a

dit, si vous souhaitez que l'on fasse l'actualisation des flux pour savoir combien cet emprunt nous a coûté, etc., moi je veux bien que l'on « s'amuse » à ça, mais comme ça, de tête je ne sais pas faire. C'est lourd, il faut faire des calculs, il faut actualiser des flux parce que le fait d'ajouter les remboursements... ce n'est pas comme ça que l'on fait en finances, quoi !

M. MAUGER : On est preneurs de tout élément que vous voudrez bien nous donner sur finalement le coût final de l'emprunt avec les chiffres que vous nous donnerez.

M. MEDAN : Oui. Je veux bien essayer de répondre à votre question de manière plus précise et financière mais là il reste encore du temps avant la fin de l'emprunt. Vous avez dit que le taux était élevé, c'est vrai, le dernier taux payé était à 6,45, ce qui n'est pas très bon de toute façon, et c'est aussi pour ça qu'on a souhaité le réaménager, et on a aussi souhaité le réaménager par rapport aux incertitudes qui risquent de peser à partir de 2022 sur les index que les banques vont devoir calculer. Et comme je le disais en complément de la réponse de Michel Cousinéry à M. Mongardien, les dossiers d'emprunts dans le passé sont très, très rares à préciser, on a les nouveaux index qui pourraient être utilisés lorsque les anciens sont supprimés ou sont abandonnés. Voilà, on était dans une réflexion avec de l'incertitude en 2022, un taux un peu

élevé, un fonds de soutien qu'il fallait utiliser sinon après on ne pouvait plus l'utiliser. Voilà ce que je répondrais.

Maintenant encore une fois, je ferai avec plaisir des calculs d'actualisation, c'est quelque chose qui ne me déplaît pas mais comme ça spontanément je ne peux pas vous répondre, c'est trop compliqué.

M. MAUGER : Très bien.

Et j'avais une dernière question, sur la 25 : il s'agit d'une convention à titre gratuit à passer avec la start-up d'État « Accès Libre » pour la collecte et l'affichage des informations concernant l'accessibilité des établissements aux personnes en situation de handicap, j'ai deux questions : d'une part comment est-ce que vous allez inciter les commerçants à communiquer les informations à cette plateforme ? Est-ce que ça apparaîtra dans votre charte Ville Handicap ? Ou est-ce qu'à travers des subventions qui sont versées aux associations de commerçants vous allez les sensibiliser à cette nouvelle possibilité ?

Et par ailleurs, nous avons vu que le préfet vous a refusé, M. le Maire, une dérogation à la mise en accessibilité des Ans Toniques. Votre demande visait, je cite « à ne pas mettre en place un sanitaire adapté à l'étage ainsi qu'à installer une rampe non conforme pour accéder à la salle informatique », alors on se demande évidemment pourquoi vouloir y déroger ? Quelles solutions allez-vous finalement mettre en place aux

Ans Toniques sachant que cette maison accueille des activités à l'intention des personnes âgées ?

Mme AUBERT : Alors je vais répondre en ce qui concerne « Accès Libre » : La convention n'a été signée qu'en avril et il est évidemment prévu de se concerter avec les commerçants pour qu'ils remplissent les données qui les concernent, sachant que Accès Libre ne concerne pas que les commerces. Si vous allez sur le site et que vous regardez tout ce qui a été rempli pour Antony, il y a déjà beaucoup de bâtiments publics. J'en ai rempli certains et tout le monde peut participer en se créant un compte ; c'est une plateforme collaborative et donc chaque usager, si possible chaque personne en situation de handicap mais les valides peuvent aussi le faire, est invité à participer à ce recensement. C'est l'esprit d'Accès Libre, c'est un esprit collaboratif.

En ce qui concerne les commerçants, je n'ai pas encore commencé concrètement à leur en parler ; l'idée est plutôt d'inciter ceux qui ont fait des travaux qui leur ont quelquefois coûté cher pour se mettre en conformité à le dire pour que ce soit mis en valeur sur cette plateforme s'ils le remplissent pour leur établissement. Mais encore une fois, comme c'est collaboratif, on pourrait imaginer qu'un usager d'un commerce le remplisse aussi. Ce n'est pas forcément rempli par le commerçant, la seule chose que l'on doit indiquer lorsqu'on le remplit, c'est si on est un utilisateur, le propriétaire, le gérant, c'est normal aussi. Et la convention

venant d'être signée et comme on a commencé par les bâtiments publics, on n'est pas encore dans la phase de concertation avec les commerçants, mais ça va venir très rapidement. Voilà pour Accès Libre.

M. le Maire : Votre deuxième question, c'était quel numéro ? Je n'ai pas compris.

M. MAUGER : C'est une décision du Préfet que vous avez dû recevoir qui vous refusait votre demande de dérogation.

M. le Maire : C'est possible mais c'est quel numéro ? Ce n'est pas à l'ordre du jour ? C'est quel numéro ?

M. MAUGER : Je pense que ça concerne notamment les informations à communiquer à la plateforme, est-ce que vous indiquerez à la plateforme que le Préfet vous a refusé une demande de dérogation quant à l'accessibilité des Ans Toniques ?

M. le Maire : M. Colin est peut-être au courant, mais pas moi. Non, on n'est pas au courant.

M. MAUGER : Eh bien je vous communiquerai la décision du Préfet.

M. le Maire : Oui, dites-nous, moi je ne suis pas au courant du tout. Personne ne nous a parlé de cette décision du préfet, vous êtes bien informé ! La préfecture vous renseigne heure par heure !

M. MAUGER : J'essaie.

M. HOBEIKA : Premièrement je veux parler de la réactivation de l'emprunt parce que l'intervention, elle a eu lieu, on ne va pas reprendre les éléments, nous ne doutons vraiment pas de votre intention de transparence sur la situation de cet emprunt mais je relève, nous relevons que l'on part d'un taux variable, qu'on arrive à un taux variable, on paye une pénalité, et M. Médan nous dit qu'il n'a pas fait un bilan global pour savoir si la négociation qu'il a faite avec la banque serait profitable pour la Ville ou pour la banque ? Tout ça me pose question, on n'a jamais fait ça dans une entreprise et je ne vois pas pourquoi le faire dans une mairie.

M. le Maire : Alors quelle est votre question ?

M. MEDAN : J'ai compris la question. Ce n'est pas une question mais je vais répondre quand même parce que ce n'est pas ce que j'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas ce que j'ai répondu. J'ai répondu que l'on ne pouvait pas calculer le coût final de l'emprunt alors qu'il reste encore des années à courir. C'est ça, ce que j'ai dit.

M. HOBEIKA : M. Médan, dans une entreprise, on prévoit une hypothèse d'entrée qui donne une finalité à un emprunt. Et une finalité à un emprunt aboutit à un coût. On paye une pénalité et on met un taux variable sur le reste de l'emprunt.

M. MEDAN : Mais il n'y a pas de taux variable.

M. HOBEIKA : Donc on voudrait savoir quel est le coût global par

rapport à ce capital ? Sinon, ça ne sert à rien de dire qu'on a renégocié, on a restructuré quelque chose, j'imagine, dans l'intérêt des Antoniens ?

M. MEDAN : Mais bien sûr ! On fait effectivement une hypothèse effectivement d'être toujours un peu élevés comme ils l'ont été ces dernières années, ça c'est notre hypothèse, et à partir de là, après, il y a une négociation avec la banque sur l'indemnité de remboursement, sur le taux, etc. Là où je ne comprends pas, c'est quand vous dites « on part d'un taux variable, on arrive à un taux variable », non, on est sur un taux fixe désormais, donc ça nous protège.

M. HOBEIKA : Je vous remercie pour la réponse, si nous sommes sur un taux fixe, encore plus, on connaîtra exactement l'aboutissement, ce qui était du capital et ce qui est le taux d'intérêt et l'intérêt de la banque dedans. Vous avez fait certainement une économie, je n'en doute pas, mais pour l'afficher, il faudrait avoir les chiffres, on a payé une pénalité, il faudrait nous dire : voilà le taux fixe jusqu'à la fin de l'emprunt, voilà combien ça va nous coûter avec l'assurance, et voilà ce que nous avons fait comme économie : ce serait plus simple pour tout le monde, pour comprendre le montage complet de cette opération. Merci.

M. le Maire : Bien. Si quelqu'un a compris, qu'il lève la main...

M. HOBEIKA : Si les gens ne nous ont pas compris... On se pose des questions M. le Maire !

M. MONGARDIEN : Je voulais revenir sur cette délibération n° 21

juste pour avoir une précision : Vous avez parlé d'un taux que l'on a payé de 6,45, moi, le seul document que j'ai, qui fait foi aujourd'hui, c'est le compte administratif 2020 où le taux indiqué est de 8,08.

M. le Maire : C'était en 2020.

M. MEDAN : Oui, vous avez raison, en 2020 les taux étaient plus élevés, et Michel Cousinéry, dans sa réponse, vous a indiqué que le dernier taux payé était de 6,45 %.

M. MONGARDIEN : Le dernier taux qui a été appliqué au trimestre, c'est ça M. Médan ?

M. MEDAN : Oui, tout à fait.

M. MONGARDIEN : D'accord. Mais le taux annuel sur l'année 2020, il ressortait bien à 8,08 ; c'est pour ça que c'était noté comme ça.

M. MEDAN : Le taux annuel était plus élevé, je ne l'ai pas par cœur, je ne l'ai pas en tête mais oui, c'était sans doute à peu près cette valeur-là.

M. MONGARDIEN : Après, la durée qui restait sur cet emprunt toxique était de 14 ans, on a renégocié le financement de ce prêt sur une durée de 23 ans, pour quelle raison ?

M. MEDAN : Tout simplement par rapport à ce qui a été évoqué, c'est-à-dire que ce sont des calculs qui ont été faits pour voir ce qu'il était préférable pour la Ville ; mais il faut quand même reconnaître aussi qu'on ne fait pas ce que l'on veut avec les banques, et donc la Société

Générale nous a proposé un certain nombre de solutions possibles. On a choisi celle qui nous paraissait la plus intéressante pour la Ville en termes d'augmentation de notre capacité d'autofinancement, en termes de taux proposé pour le rallongement de l'échéance, etc.

Ce que je dis simplement, et je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que pour calculer le coût d'un emprunt, il faut faire un certain nombre de calculs complexes que je ne peux pas faire ici devant vous. C'est parce que c'est compliqué, c'est lourd, il faut Excel et puis... Voilà ce qu'on a fait évidemment lorsqu'on a réfléchi avec la banque, on a fait des hypothèses, on a vu un certain nombre de modèles et on a retenu celui qui nous semblait être le plus intéressant tout en considérant qu'une renégociation n'est jamais gratuite. Mais il y a des renégociations que l'on fait à chaud, sous contrainte, qui peuvent coûter très cher, et il y en a d'autres qui coûtent cher mais qui sont quand même tout à fait supportables pour la Ville et qui nous évitent un risque lié aux incertitudes de marché que l'on voit poindre aujourd'hui pour 2022. C'est ce qu'on a aussi voulu faire.

Mme LAJEUNIE : Je voulais revenir sur la décision d'intersession numéro 1, sur le système LAPI. Je ne connais pas bien ce système, visiblement il correspond à un système que l'on met sur une voiture pour la verbalisation post stationnement si mes informations sont bonnes, c'est-à-dire pour défaut de paiement ; j'aurais voulu avoir quelques

informations : les agents dans les voitures pourront-ils verbaliser aussi les autres infractions du style stationnement en double file, piste cyclable ou stationnement gênant ? Est-ce que la voiture sera cantonnée à un secteur, seulement au secteur de stationnement payant ? Ou est-ce que les agents pourront sillonner toute la ville ? Et le fait que les agents soient en voiture est-il vraiment plus facile pour eux pour surveiller la circulation, enfin le stationnement gênant ?

Une autre question : étant donné que le temps de travail d'après ce que j'ai pu voir est important après la captation des informations par le véhicule, est-ce que cela aussi sera fait par des ASVP ? Ou bien par d'autres agents qui seraient affectés à ce travail ?

Et puis une petite dernière question : Quand mettrez-vous ce véhicule en service ? Et ferez-vous de la pédagogie en amont pour informer les Antoniens ? Merci.

M. KALONJI : Quelques éléments de réponse : les agents pourront-ils verbaliser ? Effectivement, ils vont verbaliser, la voiture va verbaliser tout ce qui est infraction au paiement de stationnement, mais par ailleurs ils auront la possibilité de descendre et de verbaliser aussi tout ce qui est stationnement gênant. Ce n'est pas juste le non-paiement, ce sont deux choses qui se complètent. C'est un dispositif qui embarque les deux types de difficultés.

Par ailleurs, la voiture va sillonner dans toute la ville ; elle ne va

pas rester sur un espace. Elle ira dans toute la ville, dans toutes les parties où le stationnement gênant peut avoir lieu de même que dans les parties où il sera question de verbaliser tous les manquements au paiement.

Dans un second temps, ça va se faire pendant la journée et dans la soirée, ce sont ces mêmes agents-là qui vont retourner au niveau du service pour aller confirmer ou infirmer en fonction des éléments qu'ils auront recueillis le matin les défauts de paiement. Donc ce sont les mêmes agents, il n'y aura pas d'autres agents qui seront mobilisés. Ce qu'il faut voir avec ce dispositif, c'est qu'il va amener une sorte de performance dans le fonctionnement dans le sens où lorsqu'il y a défaut de paiement, il sera pris par la voiture et les agents pourront dégager du temps pour pouvoir investir dans le fait de réguler la circulation, comme ils le font déjà aujourd'hui, mais surtout investir la partie stationnement gênant.

Je ne sais pas si vous avez d'autres questions ?

M. le Maire : Il y aura de la pédagogie bien entendu avant la mise en service de la voiture LAPI. Il y aura une longue pédagogie pour que les habitants comprennent bien le rôle de la voiture LAPI et le risque qu'elle leur fait courir en cas d'infraction.

Mme LAJEUNIE : Et du coup, la date prévisionnelle ? À peu près, pas le jour ... À quelle date pensez-vous la mettre en service ?

M. le Maire : Il y aura une longue pédagogie auparavant. Comme la pédagogie n'a pas commencé, vous voyez...

Mme ASCHEHOUG : A propos de la décision 12 : je voudrais savoir si dans les avenants au contrat, vous imposez dès maintenant le tri des déchets non-alimentaires pour les écoles ?

Mme FAURET : Actuellement, sur tous les sites de restauration nous trions les biodéchets, les déchets plastiques, il y a une collecte des biodéchets sur deux sites comme la loi nous y impose parce que c'était deux sites qui produisaient plus de 10 tonnes de biodéchets par an ; et nous suivons l'évolution de la loi EGalim, nous appliquerons le tri sur tous les sites. Je ne sais pas si c'était votre question ?

Mme HUARD : Je crois que la question portait sur les déchets non alimentaires justement, c'est-à-dire le tri des papiers, plastiques, etc.

Mme FAURET : Dans les classes, il y a deux ou trois écoles où c'est en expérimentation, sinon sur les sites de restauration on trie en effet les barquettes, les déchets plastiques, les déchets alimentaires, c'est trié.

Mme ASCHEHOUG : Je voulais revenir sur la 18 parce que je n'ai pas pu le faire tout à l'heure : en fait on se rend compte que les données ont beaucoup évolué depuis ces dernières années, après l'abandon de Notre Dame des Landes, l'interdiction prochaine des vols aériens de courtes distances, la ligne Massy-Valenton va devenir un axe essentiel

avec à terme une gare TGV au Pont de Rungis pour desservir l'aéroport et permettre aux provinciaux d'accéder aux transports aériens internationaux. Comment pensez-vous informer les riverains de tout cela ? Et vous devez certainement avoir des projets en tête en cours, par exemple la suppression du RER C sur le tronçon Massy-Pont de Rungis qui devrait être remplacé par la ligne 18 du Grand Paris ? Et avez-vous des informations concernant le maintien de l'Orlyval en desserte locale ? Et j'en profite pour dire qu'on a enfin...

M. le Maire : Non, Attendez, là il s'agit du paiement d'un avocat ! Attendez, là on est en train de dériver ! On fait le tour de la politique municipale entièrement alors qu'on est sur le paiement d'un avocat ! Donc moi je vous réponds sur le plan de l'avocat : c'est au total tout compris 55.000 € dont 22.000 pour Massy-Valenton, vous avez ma réponse. Maintenant, on passe à la suite. On ne va pas faire un débat sur Massy-Valenton. D'accord ?

Mme ASCHEHOUG : Dommage.

M. le Maire : Alors y a-t-il d'autres questions qui soient sur le sujet ?

Mme CHABOT : J'avais juste deux questions à propos des points 24 et 28 : concernant le fait qu'il va y avoir un peu de retard sur la mise à disposition pour deux des trois restaurants de la place Patrick Devedjian à cause de la crise sanitaire et à cause du retard des travaux, est-ce

qu'on a une idée de la date qui est prévue pour l'ouverture de ces deux restaurants ? Sachant qu'on a bien vu qu'il y en avait un qui était déjà très avancé.

M. le Maire : « Yaya » va ouvrir d'ici quelques semaines. Je ne peux pas dire encore quand parce qu'il a encore quelques travaux à faire, enfin j'ai l'impression ; il avait l'intention, lui, d'ouvrir dès la semaine prochaine mais il n'en sera pas capable, c'est sûr, mais peut-être début juin, ce n'est pas impossible. En tout cas je l'espère. Ensuite il y a l'autre restaurant, le restaurant d'à côté, c'est « Jean » qui va ouvrir normalement début juillet ; et « Loulou », lui, n'ouvrira pas avant le mois de septembre parce qu'il a de gros travaux d'insonorisation. Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, on passe à la suite. Il n'y a pas de DIA cette fois-ci, contrairement à ce qui a été annoncé, il n'y en a pas.

Mme LAJEUNIE : M. le Maire, s'il vous plait, le groupe Antony Ensemble vous a adressé une question écrite...

M. le Maire : Oui je sais.

Mme LAJEUNIE : Vous ne la gérez pas maintenant ?

M. le Maire : Si. La question écrite est arrivée en temps et en heure, par conséquent je vais y répondre. J'allais justement en parler.

La question écrite du Groupe Antony Ensemble que j'ai reçue samedi soir, je crois, donc en temps et en heure, est la suivante :

Question écrite du Groupe Antony Ensemble – Conseil Municipal
du 19 mai 2021

Monsieur le maire,

Lors du conseil municipal du 4 février 2021, vos propos, quelque peu péremptoires à l'égard de l'opposition, étaient les suivants :

« Si vous aviez lu la modification du PLU, vous auriez vu qu'il n'est plus question du tout de construire des immeubles en zone pavillonnaire. Il n'y aura pas d'immeuble à la place des pavillons ; il n'y aura pas non plus de pavillons car ils n'auront plus le droit de construire sur les espaces verts situés à l'arrière. »

Pourtant, lors de ce même conseil municipal, madame Precetti confirmait, sous votre contrôle, l'existence du projet d'un promoteur dans la rue Pascal/Léonard de Vinci, situé en zone pavillonnaire. Si aucun permis de construire n'était encore déposé en mairie, vous déteniez, en préalable, des éléments « satisfaisants » du promoteur, à savoir la construction de 40% de logements sociaux.

Ce débat intéresse particulièrement les Antoniens puisqu'il s'agit de la protection de la zone pavillonnaire. Sujet éminemment sensible sur la densification de la ville et le mitage des zones pavillonnaires qui nous oppose.

Ce qui amène quelques remarques :

Si vous aviez connaissance de la création de ces 40% de logements sociaux, vous ne pouviez ignorer le fait qu'il s'agissait d'un immeuble collectif.

Donc a priori, incompatible et non satisfaisant !

Dès lors, pourquoi annoncer aux riverains inquiets qu'il s'agissait de maisons de ville (qui implique un foyer par maison) ? Le plus anxiogène étant de les avoir laissés découvrir par eux-mêmes sur le site de l'État qu'il s'agissait finalement d'un projet de 36 logements.

Nous notons également le caractère exceptionnel de l'engagement du promoteur. Il acquiert un terrain sans aucune clause suspensive de permis de construire et s'engage à construire, de lui-même, 40 % d'habitat social alors que le PLU ne lui en impose que 30%.

Dès lors, soit, il existe une faille dans le PLU que vous avez élaboré avec Vallée Sud Grand Paris ; Soit, vous êtes en mesure de faire valoir un intérêt général supérieur justifiant de leur avoir donné un accord de principe dérogeant au PLU. Ce que nous pouvons aussi entendre. Mais si tel est le cas, le mieux aurait été d'intégrer les riverains au projet pour la sérénité de tous.

Il conviendra de nous éclairer sur les exceptions à venir.

Notre dernière remarque tient à la non-préemption par la ville de ce terrain. 2000 m² au prix de 790 €/m² était une opportunité dans le périmètre d'Antony-pôle et dans le cadre des aménagements immédiats envisagés pour le quartier des Rabats.

Nous sommes parfaitement au courant que vous ne pouvez révéler les éléments du permis de construire pendant son instruction par les services de la ville.

Cependant, force est de constater que lors de vos échanges avérés avec le promoteur, vous n'avez pas cherché à le dissuader ; bien au contraire, puisque vous vous estimiez « satisfaits ». Donc implicitement, vous avez donné votre aval à ce projet.

Si tel est votre position de fait, le mitage continuera. Il ne sera plus crédible d'invoquer la pression de l'État et encore moins de pouvoir justifier la mise en oeuvre d'un PLU contraignant et quelque peu liberticide pour le quotidien des propriétaires de pavillons.

Aujourd'hui, êtes-vous en mesure, oui ou non, de confirmer concrètement, auprès des Antoniens, votre engagement de vous opposer à ce projet d'immeuble collectif Rabat/Pascal, comme à tout autre équivalent, dans les zones pavillonnaires d'Antony, conformément à vos affirmations et promesses ?

Aujourd'hui, les Antoniens attendent des preuves.

Dans l'attente de vous entendre, Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Groupe ANTONY ENSEMBLE

M. le Maire : Je vous donne ma réponse :

Réponse à la question écrite du Groupe Antony Ensemble

Un collectif de riverains de la rue Pascal, dans le quartier des Rabats, à la frontière de Wissous, a lancé depuis plus d'un mois une vaste campagne qui dépasse, par les moyens mis en œuvre et par son intensité, celles des candidats aux élections régionales. Sa cible : une demande de permis de construire déposée par un promoteur sur une parcelle qui s'étend sur 2 300 m², le long de la rue Léonard de Vinci, en face du parking du magasin Auchan et de sa station-service. Cette parcelle porte actuellement un vieux garage désaffecté et un pavillon. Son autre cible : le Maire d'Antony, accusé de bétonner la ville et de faire disparaître la zone pavillonnaire.

C'est une vieille tradition : à chaque campagne électorale, le Maire est accusé du crime de bétonnage, que tout le monde réproouve avec horreur et, pire, de détruire les malheureux pavillons. Toutes les oppositions s'y emploient et de tous temps s'y sont employé. Moi-même, dans ma jeunesse, je l'ai pratiquée. J'ai collé des affiches qui proclamaient : « Non au béton communiste ! ». C'était il y a quarante ans.

Je suis Maire depuis 2003 et, depuis 18 ans, les oppositions qui se succèdent m'accusent de détruire les pavillons pour le plus grand profit des promoteurs. Et, pourtant, la zone pavillonnaire qui est censée disparaître est toujours là. Elle occupe toujours les 2/3 de la superficie de la ville. Et, depuis la dernière modification du Plan Local de l'Urbanisme, ses espaces verts sont désormais protégés : on ne peut plus construire au-delà de la bande des 20 mètres de distance par rapport à la rue. Et si un promoteur

s'avise de regrouper des parcelles pour construire un immeuble, ses droits à construire sont réduits de moitié ce qui limite très sensiblement l'intérêt de l'opération.

Je tiens donc à vous rassurer, chers collègues. Malgré les accusations de bétonnage que j'entends depuis 18 ans, et qu'entendait aussi mon prédécesseur, Patrick Devedjian, Antony reste de loin la ville la plus pavillonnaire du Sud des Hauts-de-Seine, largement devant Clamart. Et les mesures que nous avons adoptées en novembre dernier, malgré les réticences préfectorales qui avaient tant effrayé Monsieur Mauger, vont préserver le cadre de vie qu'elle assure à ses habitants.

Pourtant, tout le monde n'est pas aussi favorable que vous aux pavillons. Les pavillons ont, en effet, de nombreux ennemis, des ennemis puissants, et pas seulement les promoteurs. Construire des pavillons, c'est favoriser l'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols, le nombre et la longueur des déplacements motorisés et, de ce fait, l'émission de gaz à effet de serre. Il faut, au contraire, nous disent les écologistes et la plupart des experts gouvernementaux, densifier l'habitat, construire la ville sur la ville, particulièrement autour des gares pour limiter les déplacements motorisés.

Ce sont ces principes qui ont inspiré la Loi SRU votée en l'an 2000 sous le gouvernement Jospin, qui a supprimé la notion de « zone pavillonnaire » en interdisant aux plans locaux d'urbanisme de réserver des zones au seul habitat individuel.

Ce sont aussi ces principes qui ont inspiré la Loi ALUR votée en 2014 sous le mandat de François Hollande. Cette loi qui a supprimé les coefficients d'occupation des sols qui permettaient de limiter la constructibilité dans certaines zones. Ces deux lois qui imposent la densification, le gouvernement actuel ne les a pas modifiées. Il les approuve. Il les maintient. Et il les fait appliquer par ses Préfets.

Ces principes sont aussi approuvés au sein de notre Conseil Municipal. Lors du débat sur la modification du PLU en septembre dernier, les orateurs du groupe « En Marche » ont été très clairs sur la question. Madame Chabot a déclaré : « la densification, c'est quelque chose qui est absolument nécessaire », avant de me reprocher de défendre la zone pavillonnaire. « Vous semblez présenter la zone pavillonnaire comme un espace de zone à défendre, de zone retranchée dans laquelle il ne faudrait surtout pas de logements sociaux ». Et, Madame Desbois a confirmé en assurant : « A chaque réunion publique, j'ai dit aux citoyens, les yeux dans les yeux, il faut densifier ». En 2013, lors du débat sur le SDRIF, Bruno Edouard qui était le porte-parole de la liste de la Gauche, avait soutenu l'idée qu'on pouvait remplacer les pavillons par de petites résidences : « ce n'est pas une mauvaise chose », disait-il, « d'y faire des maisons de ville dans la mesure où leur emprise reste limitée ».

C'est précisément le projet que le promoteur se propose de réaliser sur la parcelle de la Rue Léonard de Vinci, en face du parking d'Auchan : un petit collectif de 36 logements en marge de la zone pavillonnaire. Grâce à la Loi SRU, votée sous le gouvernement Jospin, il a le droit de construire un

immeuble, et grâce à la Loi ALUR, votée sous le mandat Hollande, il peut construire presque deux fois plus dense que ce que lui aurait permis le coefficient d'occupation des sols que nous avons fixé antérieurement. Le Cos était de 0,7 en zone UD, la densité du projet déposé par le promoteur est de 1,2. De ce fait, l'immeuble, même s'il est parfaitement légal, gêne effectivement la vue et l'environnement de ses voisins qui se sont organisés en collectif et appellent au secours le Maire. Le méchant Maire, le Maire bétonneur, le Maire qui détruit les pavillons.

Pour le moment, on en est là. Le service urbanisme étudie le projet. Il apprécie, notamment la manière dont ce projet s'harmonisera avec l'urbanisme du quartier. Sur ce point, le service a demandé au promoteur de lui présenter un nouveau projet plus satisfaisant, c'est-à-dire moins dense, moins haut, moins agressif pour l'environnement pavillonnaire. J'ai déjà rencontré personnellement à plusieurs reprises les porte-paroles du collectif et je leur ai assuré que je ne prendrai pas de décision sans leur en parler et sans être allé jusqu'au bout des possibilités de consensus.

Il y a aussi, parmi les hypothèses, la possibilité d'une crèche, comme Houellebecq parlait de la possibilité d'une île. Pourquoi ne pas y établir la crèche du quartier des Rabats qui ne peut pas rester sur le site actuel de l'Aurore ? C'est une hypothèse raisonnable qui pourrait peut-être nous permettre d'approcher d'une solution.

Cette question est intéressante parce qu'elle me permet de vous montrer comment le Maire et la Municipalité procèdent pour préserver coûte que coûte notre cadre de vie malgré les lois qui nous imposent de densifier

et de détruire les pavillons si consommateurs d'espaces et si imperméables pour nos sols. Elle permet aussi de mettre en lumière non pas mon soi-disant double langage, mais le double langage des écologistes, qui imposent la densification au niveau de l'Etat mais se font localement les défenseurs des pavillons.

Et maintenant nous passons à l'ordre du jour. La parole est à Mme Lemmet.

**1 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AUX MODALITES
DE RACCORDEMENT DES ABONNES SUR LES RESEAUX DE FIBRE
A L'ABONNE GRAND PUBLIC**

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Chers collègues, je vais vous parler de la fibre et le sujet est un petit peu technique. J'espère être claire.

Antony dispose à ce jour d'une des meilleures couvertures de fibre des Hauts-de-Seine, plus de 98 %, et le taux de logements effectivement raccordés est également au-dessus de la moyenne du département. Néanmoins certains habitants ont des difficultés pour obtenir la fibre. Pourtant, vous le savez, et notamment en raison de la crise sanitaire, la fibre est aujourd'hui quasiment indispensable tous les jours, au travail de tous les jours, notamment au télétravail et à la formation à distance.

Nous rencontrons deux types de problème : le premier, c'est le fait que la complétude du réseau est non imposée aux opérateurs d'infrastructures du fait du classement de la ville en zone très dense. L'Arcep a classé, classe les villes, les communes, en différentes zones. Antony est en zone très dense, ce qui veut dire que les opérateurs d'infrastructures, pour nous essentiellement Covage 92 et Orange, déploient leur réseau dans le cadre de concurrence et ils n'ont aucun engagement de complétude, aucun engagement vis-à-vis de l'Arcep. Des difficultés de déploiement de ce fait apparaissent en zones pavillonnaires ; en zones d'immeubles, on rencontre moins d'ennuis que pour les pavillons, surtout si c'est un pavillon isolé dans une zone pavillonnaire où l'on ne va pas avoir 50 abonnés d'un seul coup mais un de plus dans une rue, il y a des difficultés.

Alors les difficultés, c'est la création d'une nouvelle adresse suite à une division de parcelles ; c'est la destruction d'un logement qui avait la fibre et la construction de plusieurs logements ; ce sont des erreurs dans les bases de données, il y en a pas mal. Les opérateurs dans ces cas-là d'infrastructures, chaque fois qu'il y a une nouvelle adresse à desservir, doivent réaliser des études et des travaux avec des délais assez longs. Jusqu'à présent nous avons une bonne réponse des opérateurs d'infrastructures qui interviennent en zones pavillonnaires, je les ai cités, Orange et Covage ; depuis que Covage a été racheté par SFR, nous

constatons et nous déplorons une forte réduction des investissements et quand je dis « forte réduction » c'est quasiment plus d'investissements et donc plus de travaux de la part de cet opérateur. Donc ça, c'est le premier problème.

Le deuxième problème concerne le mode de mutualisation du stock pour sous-traitance à l'opérateur commercial ; cela conduit à confier à l'opérateur commercial le raccordement final de l'abonné. Dans le cadre du mode stock, les opérateurs d'infrastructures amènent le réseau jusque, disons, le début de rue. Et ils laissent le soin à l'opérateur commercial, c'est-à-dire celui avec lequel chacun d'entre nous signe un contrat, il lui laisse le soin de finir le déploiement jusqu'à son logement et c'est là où nous rencontrons beaucoup de difficultés. Alors je ne parle pas des travaux dans les chambres qui sont mal faits, des opérateurs qui « se volent » les prises restantes, ce qui arrive aussi assez fréquemment : il y a un bout de fourreau bouché et ils se reportent la responsabilité « ce n'est pas de ma faute, c'est de la tienne... » et six mois après on en est toujours au même point.

Face à ces difficultés, l'Arcep a lancé en décembre 2020 une consultation publique destinée à recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs concernés sur les remèdes envisagés. La Ville déplore vraiment l'état de fait aujourd'hui du déploiement de la fibre. Nous essayons, nous n'avons pas vocation à faire les travaux à la place des opérateurs, néanmoins

nous essayons, chaque fois que possible, de relayer les plaintes et les difficultés des Antoniens auprès de Covage et d'Orange, et de suivre leurs réponses, en un mot de faciliter autant que faire se peut la vie à nos concitoyens.

C'est pourquoi, pour compléter la consultation publique et faire part des difficultés rencontrées, comme l'ont fait un certain nombre de villes, celles qui sont pour beaucoup affiliées au SIPPAREC, et le SIPPAREC lui-même, je vous propose de voter le vœu suivant :

« La Ville demande à l'ARCEP que des améliorations effectives sur les plans techniques et contractuels soient apportées dans les plus brefs délais au processus de mutualisation mis en œuvre pour les raccordements des abonnés finals STTH afin de remédier de nouveau aux nombreux désordres observés actuellement sur les réseaux. Les contrats stocks conclus entre les opérateurs d'infrastructures et les opérateurs commerciaux doivent rapidement être amendés en vue de clarifier et d'encadrer davantage les responsabilités de chacune des parties dans la mise en œuvre de ces raccordements, que la complétude du réseau soit imposée aux opérateurs d'infrastructures dans les villes classées zones très dense, a minima pour les zones pavillonnaires de ces villes. »

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce vœu ?

Mme ASCHEHOUG : Pour nous ce vœu, c'est quand même la

démonstration de l'échec de mise en concurrence des opérateurs privés pour la réalisation des infrastructures indispensables au développement du pays, cette mise en concurrence et cette privatisation que les gouvernements successifs ont mis en œuvre depuis 30 ans. Nous ne pouvons que souhaiter la reconstitution d'un opérateur public capable d'assurer ce déploiement au service de l'intérêt général et de la satisfaction des usagers.

Sur notre commune, le travail bâclé de Covage est visible dans certaines résidences de Hauts-de-Bièvre Habitat, entreprise choisie par le Conseil départemental, le quartier Pajeaud, côté pavillons, a été privé d'internet et de télé pendant presque trois semaines, le travail de Covage a dû être totalement refait et ça s'est terminé les jours derniers. Donc nous allons voter pour votre demande mais quelle perte de temps et quelle perte d'argent !

Et puis ce vœu nous semble un peu opportuniste : il y a six ans, Patrick Devedjian et Véronique Bergerol s'étaient engagés à achever le déploiement de la fibre optique dans toute la ville d'Antony, est-ce pour expliquer qu'ils n'ont pas tenu leur engagement que ce vœu est présenté ?

M. MONGARDIEN : Nous allons voter aussi pour ce vœu et effectivement, nous pensons que l'Arcep a les moyens de contraindre les opérateurs de compléter le déploiement de la fibre sur Antony, même en

zone dense, et il est évident aujourd'hui que l'accès à internet est aussi fondamental que l'accès au téléphone pouvait être fondamental dans les années 70 où l'on a réussi aussi à contraindre l'opérateur à répondre à toutes les demandes qui existaient. Donc l'Arcep a les moyens aujourd'hui de contraindre les opérateurs.

Mme LEMMET : Alors je voudrais rappeler que Covage n'a pas été choisie par le Département. C'est un réseau qui a été lancé par le Département et c'était d'ailleurs une très, très bonne idée qui a permis de développer le réseau dans le Département à une époque où l'on n'allait pas aussi vite et où l'on n'en parlait pas autant et où certains pensaient que la fibre n'était pas aussi utile qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, ça paraît évident, mais rappelez-vous, il y a 10 ans, ce n'était pas aussi sûr. Et il fallait beaucoup de courage à l'époque au Conseil Général, Conseil Départemental aujourd'hui, pour lancer ce projet. Ça a été lancé par une forme de DSP qui n'a pas tenu ses promesses, qui a été défaillante ; le Département a repris le réseau et il a vendu... Je pense que le choix de le vendre à Covage, ce n'est pas un choix comme ça, c'est un choix très étudié qui est économique, social, technique. Le but de ce réseau, c'était bien effectivement de desservir tous les logements du département. Au fil du temps, ça s'est avéré un peu complexe, et je pense, et c'est la nature du vœu, que si effectivement l'Arcep tape du poing sur la table, fait ce qu'il faut pour que les contrats entre les opérateurs d'infrastructures et les

opérateurs commerciaux soient un peu mieux ficelés et soient plus engageants les uns envers les autres, on pourra revenir à une situation satisfaisante.

En ce qui concerne les zones très denses et les zones pavillonnaires, c'est un sujet qui traîne depuis là aussi 10-12 ans, notamment pour les zones pavillonnaires dans les zones très denses. Voilà, c'est ça le problème. Si nous avons et si nous revenions à des relations satisfaisantes avec les deux opérateurs d'infrastructures essentiels qui interviennent en zones pavillonnaires, je pense qu'on arriverait à satisfaire l'ensemble de nos concitoyens ; c'est ce qui s'est produit jusqu'à il y a à peu près un an, ça demande un peu de salive, un peu de discussion, un peu de négociation mais chacun y mettant du sien, on y arrive. Donc j'ai bon espoir, on fait ce vœu pour que l'Arcep en prenne conscience, pour montrer qu'Antony même bien desservie rencontre aussi des difficultés ; mais je pense qu'il faut être assez optimiste.

M. le Maire : C'est la mission de l'Arcep de faire appliquer les règles, c'est un régulateur.

Mme LEMMET : exactement.

M. le Maire : Nous allons donc passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

I - FINANCES

2 - FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Comme vous avez pu le voir, il est demandé au conseil municipal de voter deux délibérations : une concernant le poney club, l'autre concernant l'animation musicale ; je vous ferai grâce de lire la totalité des tarifs qui sont listés dans le document, les augmentations sont relativement modestes, très faibles pour certaines, assez limitées pour d'autres.

Mme ASCHEHOUG : On entend bien qu'il y a des augmentations assez légères, qu'il y a des forfaits et des stages plus souples, des heures creuses moins chères ; par contre il y a quand même quelques points qui nous semblent un peu illogiques :

- Le forfait de 36 cours Compétition chevaux est le seul à ne pas augmenter alors que tous les autres augmentent, on se demande bien pourquoi ?
- Le stage de six demi-journées pour les jeunes de 6 à 17 ans pendant les vacances scolaires est le seul à augmenter ; et il augmente seulement pour les Antoniens et pas pour les extérieurs.

- Le forfait Anniversaire, lui, par contre explose : avant, c'était 15 € par personne et ça passe à 250 € en forfait 12 enfants ; cela veut dire que ça passe de 150 € à 250 euros pour 10 enfants !

Evidemment, nous continuons à vous demander le passage au taux d'effort avec une compensation de la Ville pour faciliter l'accès à toutes les activités.

Et nous n'avons rien vu dans la proposition qui donnerait la possibilité aux écoles d'accéder à ces activités.

Pour l'animation musicale : on est très satisfaits de voir le tarif super réduit pour les allocataires du RSA, on est satisfaits aussi de voir que les concerts classiques n'augmentent pas, mais le jazz, lui, augmente. Pourquoi cette discrimination ? Et les augmentations sont parfois significatives, notamment + 13 % sur le tarif concerts exceptionnels ; les demandeurs d'emploi passent de 10 € à 15 €. C'est-à-dire que le tarif préférentiel est supérieur au tarif réduit. Là aussi on s'interroge. Merci.

M. le Maire : Le poney club est en DSP : on ne peut pas changer les tarifs comme ça entre deux marchés. Pour l'animation musicale, Isabelle Rolland va vous répondre.

Mme ROLLAND : Il faut bien comprendre que l'esprit de ces nouveaux tarifs est le suivant : il s'agit d'harmoniser essentiellement nos tarifs par rapport à la programmation et aux tarifs du théâtre Firmin

Gémier, la piscine Patrick Devedjian, et donc un certain nombre de nos concerts, en particulier les concerts classiques où vous notez une légère augmentation en effet, il s'agissait de s'aligner, de trouver une logique et une cohérence par rapport aux tarifs du théâtre, tarifs qui restent tout de même très, très raisonnables, vous le remarquerez. Et comme ces concerts sont intégrés à la programmation, il était difficile de faire deux tarifs différents entre la Ville et le théâtre. Donc nous avons choisi de nous aligner sur ce qui se pratique au théâtre, par ailleurs il y a d'autres tarifs, vous verrez, qui sont un petit peu différents ; par exemple je pense aux tarifs pour la musique pour le jeune public, pour les familles, on est passé à dix euros en tarif unique, que ce soit adulte ou enfant, pour faciliter aussi l'accès à la musique à toutes les générations. Donc l'idée c'est vraiment d'harmoniser, de simplifier, de rendre plus cohérents tous ces tarifs,

Vous notiez aussi en ce qui concerne les tarifs chômeurs : c'est vrai que nous nous sommes fait la remarque et là encore c'était à la suite du rapprochement par rapport aux tarifs du théâtre, parce qu'au niveau des chômeurs, il y a tous les niveaux de chômeurs, on ne trouvait pas forcément logique de mettre des tarifs très, très réduits sachant que les conditions des chômeurs ne sont pas forcément toujours des conditions similaires entre des personnes qui sont au RSA ou les autres. Donc ce sont des situations bien différentes.

Donc l'esprit vraiment est de rester en cohérence et de s'harmoniser encore une fois avec les tarifs du théâtre qui eux-mêmes sont pensés avec des tarifs qui sont extrêmement attractifs.

M. le Maire : Alors on peut passer au vote. Pour le Poney club ...

M. MAUGER : Excusez-moi, ce sont deux votes séparés ou bien c'est le même vote ?

M. le Maire : Non, ce sont deux votes séparés. Il y a deux délibérations.

Donc le premier vote, sur le Poney club :

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

M. le Maire : Pour l'animation musicale :

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

II - TRAVAUX - CONTRATS

3 - ADHESION DE LA VILLE AU DISPOSITIF DOREMI ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CORRESPONDANTE –

(Rapporteur : M. Michel GIORIA)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Merci pour l'exposé de cette délibération, nous voterons pour mais nous avons quelques commentaires :

Le rapport indique, comme vous l'avez dit, un projet ambitieux de rénovation énergétique alors que dans ses objectifs annoncés en annexe, il n'est question que de 15 rénovations de maisons à Antony d'ici 2025. Plutôt que d'un projet ambitieux il ne s'agit plutôt que d'un projet assez symbolique. Nous savons qu'un aspect important de ce programme est la formation des artisans, ce qui prend du temps et explique en partie la difficulté pour aller plus vite. À ce sujet, nous rappelons notre proposition de création d'une filière de formation à la transition écologique qui favoriserait par exemple l'insertion professionnelle, notamment celle des jeunes sans qualification, qui sont nombreux à Antony selon l'INSEE, et d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments dont il est question également dans cette délibération.

Si nous comprenons l'importance de la rénovation des maisons individuelles, la Ville et le Territoire ne doivent pas oublier les logements collectifs ; Les bailleurs sociaux ont un rôle essentiel pour la rénovation et pour encourager au développement de cette filière.

Mme CHABOT : Nous allons également voter pour, nous saluons cette volonté de travail en réseau dans le domaine de la transition énergétique qui est une très bonne chose. Nous avons remarqué également comme M. Mauger sur l'annexe que le programme à Antony

va inclure une quinzaine de maisons d'ici 2025, ce qui effectivement est un objectif quand même assez modeste ; on note aussi d'ailleurs dans cette annexe qui est bien faite que le logement à Antony comprend presque 25.000 logements dont presque 5.000 maisons qui sont plus anciennes que 1975, donc la nécessité de rénover ces bâtiments est forte. Donc entre presque 5.000 maisons et un objectif de 15 maisons en quatre ans, c'est vrai qu'il y a quand même une discordance. On rappelle qu'on avait porté un projet qui visait à encourager les propriétaires de maisons individuelles à rénover par le biais d'une exonération partielle de la taxe foncière, je pense qu'il est très important d'essayer de trouver des leviers pour inciter les propriétaires à engager des travaux pour les pavillons. Et effectivement comme le disait M. Mauger, ce n'est pas que le sujet de Dorémi, c'est également pour l'habitat collectif.

M. GIORIA : Merci beaucoup. Quelques éléments de réponse : premièrement tout ce qui tourne autour de l'incitation à la rénovation pour le particulier est géré par un dispositif national puisque c'est la politique de l'État, qui s'appelle « Ma prime rénove » qui désormais finance entre 40 et 100 % des travaux. Donc l'objectif pour une commune n'est pas de venir en plus sur ces dispositifs qui fonctionnent déjà plutôt bien.

En termes de volume de rénovation, ce qui est important dans cette convention, ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que ce n'est pas le nombre de rénovations qui est réalisé mais le nombre de groupements

d'artisans qui sont formés. En effet, nous sommes le seul pays développé dans lequel la productivité dans le secteur du bâtiment a baissé au cours des 60 dernières années ; l'objectif de ce type de mesure-là est donc de reconstituer des groupements d'artisans compétents, et donc l'objectif important dans cette convention c'est celui-ci, qui ensuite générera, au-delà des chantiers pédagogiques, beaucoup plus de rénovations puisqu'ils auront été formés à les faire.

M. le Maire : Vous êtes convaincu ?

M. MAUGER : Pas sur la partie logements collectifs ni sur le rôle des bailleurs sociaux.

M. GIORIA : Sur la partie logements collectifs, sur le rôle des bailleurs sociaux, je pense que c'est Jacques qui va parler...

M. LEGRAND : Il y a déjà une dizaine de résidences qui ont été faites sur Hauts-de-Bièvre Habitat et on n'a pas attendu ... cela fait 10 ans que nous avons commencé. On a commencé avec la résidence Barthélémy, après on a continué sur Le Moulin, on a fait B1, B2, B3, les Bas Gravières, Samoëns, Crocheteurs et Emile-Levêque, Scherrer qui va démarrer d'ici la fin de l'année ; donc nous sommes bien avancés par rapport à d'autres bailleurs privés.

M. MAUGER : Est-ce qu'il s'agit de rénovation énergétique performante ?

M. LEGRAND : Oui. Nous, en BBC, on est en B... Michel, tu es venu voir une résidence je crois, tu as été un peu étonné d'ailleurs. On était en E et F et là on est passés en B.

M. GIORIA : C'est le seuil de rénovation pour atteindre la neutralité.

M. LEGRAND : Et on démarre Scherrer à l'automne. Les deux tours Scherrer. Et quand on construit, maintenant toutes les nouvelles résidences sont en BBC, toutes. Je ne vais pas vous redonner toutes les résidences que l'on a faites mais elles seront toutes isolées. On peut dire que d'ici quatre à cinq ans l'ensemble des résidences de Haut-de-Bièvre Habitat seront toutes, toutes, toutes, bien classées.

Mme HUARD : Il m'a semblé quand même que la « Prime Rénove » ne finance pas 100 % des travaux, ou alors très peu de gens peuvent en bénéficier ; c'était justement une proposition de la Convention Citoyenne sur le climat de permettre à ce qu'il y ait 0 reste à charge pour les personnes qui n'avaient pas les deniers nécessaires ; c'est la contribution de la Ville qui devait aider pour qu'il y ait justement 0 reste à charge, mais cette proposition de la Convention Citoyenne a été repoussée.

M. GIORIA : La « Prime Rénove » finance 100 % en fonction de votre niveau de revenus, donc elle concerne les ménages les plus

modestes, c'est financé à 100 %, et du coup il n'y a pas d'intérêt à aller au-delà.

Peut-être pour compléter un dernier point sur la rénovation des copropriétés privées cette fois-ci, ce sera l'objet de la soirée du 29 juin sur la rénovation qui est une soirée préparatoire au Forum du Bâtiment qui se tiendra les 14, 15 et 16 octobre 2021 et cette soirée sera l'occasion de faire intervenir Ile-de-France Energie qui est donc l'opérateur régional spécialisé sur ces questions de rénovation des copropriétés privées avec le témoignage de la copropriété du Breuil, le président du Conseil Syndical expliquera comment il s'y est pris pour embarquer son conseil syndical et comment Île-de-France Energie les a aidés dans toute cette démarche pour que cela fasse des petits ensuite dans d'autres copropriétés privées d'Antony.

M. MAUGER : Merci, c'est une très bonne initiative.

M. le Maire : On passe au vote pour l'adoption au dispositif DOREMI.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION ENERGY CITIES – RESEAU DE VILLES ENGAGEES DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE –

Rapporteur : M. Michel GIORIA

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HUARD : Je voudrais indiquer que notre groupe est favorable à la participation de la Ville au réseau et aux actions de partage de connaissances et d'expériences sur l'énergie qui visent, comme l'indiquent ses objectifs, la progression des énergies renouvelables dans la consommation énergétique et le développement de l'action des collectivités dans ce domaine. En visant l'objet de cette organisme, on pourrait souhaiter qu'il mette davantage l'accent sur la réduction significative de la consommation énergétique et non seulement sur la maîtrise de l'énergie.

Il nous paraît également indispensable de souligner que puisque son objet fait référence au rôle des collectivités dans la mise en œuvre du marché intérieur de l'énergie, son action ne doit pas viser à renforcer la déréglementation et la concurrence pour la fourniture d'énergie au motif notamment de favoriser des initiatives locales de production d'énergies renouvelables. On a vu que cette politique jusqu'ici a conduit essentiellement à une augmentation de tarifs pour les usagers.

Ce réseau ayant également vocation à intervenir auprès des institutions européennes, nous rappelons les négociations en cours avec la Commission européenne concernant l'avenir d'EDF. L'entreprise publique assure la distribution d'énergie et la fourniture d'énergie au tarif

réglementé pour les communes du syndicat intercommunal, le SIPPAREC dont Antony est partie. Le SIPPAREC a récemment alerté dans une tribune sur le contenu de ces négociations qui se traduiraient par l'éclatement de l'entreprise, privatisation de la branche EDF Vert, énergies renouvelables et réseaux de distribution, une hausse des tarifs de l'électricité et une dégradation de la qualité des services et des réseaux du fait de la nécessité de rémunérer les actionnaires au détriment de l'investissement. Cet éclatement serait également préjudiciable pour la garantie de l'approvisionnement en énergies, l'équilibre du réseau électrique national, l'accès de tous à une énergie décarbonée au meilleur tarif. Nous estimons que l'énergie doit rester un bien commun et un droit pour le concitoyen alors que la précarité énergétique se développe et que les recours au médiateur de l'énergie augmentent. C'est pourquoi nous souhaitons que, notamment au travers des partenariats qu'elle peut nouer, la Ville se positionne pour le maintien du statut intégré d'EDF, entreprise publique. C'est donc avec ces préoccupations que nous voterons pour cette adhésion.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

5 - ADHESION DE LA VILLE A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC ET ADOPTION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE –

Rapporteur : M. Wissam NEHME

(Lecture du rapport de présentation)

Mme ASCHEHOUG : Si le principe de l'adhésion à une centrale d'achat nous paraît intéressant en termes de simplification pour les communes de petite taille, il nous semble qu'il y a un risque de perte de compétences au sein des services municipaux et que cela contribue à externaliser les emplois publics. La Ville n'a-t-elle pas les moyens de maîtriser ses achats ? Ce faisant, elle délègue une part de sa responsabilité sociale et environnementale à ces structures. Et en effet l'achat public est un levier important pour contribuer ou non au développement durable en introduisant des clauses environnementales et sociales autorisées par le code des marchés publics, permettant de donner la préférence aux produits dont les caractéristiques, les conditions de fabrication, les lieux de fabrication sont les plus compatibles avec la soutenabilité. Or cet objectif ne figure pas dans les statuts de la centrale qui mentionnent essentiellement la performance économique et l'optimisation de l'organisation des achats. La ville qui se veut responsable en matière écologique a-t-elle pris en compte cette préoccupation pour le choix de cette centrale ? Et quelle est son

orientation vis-à-vis de l'utilisation des clauses sociales et environnementales ?

M. NEHME : Il y a plusieurs questions en fait et je vais essayer de répondre au maximum de ce que j'ai retenu : cette demande-là émane des services eux-mêmes. Est-ce que vous savez combien de temps ça prend pour construire un marché public et le notifier ? Plusieurs mois. Est-ce que vous connaissez son coût ? C'est entre 5.000 et 10.000 € par consultation. Donc ce n'est pas négligeable, pour une économie qui n'est pas certaine. Donc l'important, si vous avez lu la délibération vous devez le savoir, vous auriez dû peut-être la lire en entier, on ne recherche pas les conditions financières les plus intéressantes, il s'agit de réduire les aléas et d'améliorer les délais de livraison, ce qui est important. On n'a pas toujours les compétences nécessaires pour être à la pointe de la technologie et de ce que permet l'industrie automobile et ce qu'elle nous offre. C'est uniquement ça. Mais rien ne nous empêche, si un jour nous souhaitons faire un marché public nous-mêmes pour acheter des cars ou d'autres engins, rien ne nous empêchera de le faire. Nous sommes libres de notre choix.

M. MAUGER : Deux suggestions puisqu'il est question d'achat de transport public : d'une part les enfants que vous avez privés de Bibliobus il y a quelques années auront bientôt l'âge de voter, donc je pense qu'il ne faut pas hésiter à acheter à nouveau un Bibliobus. Et par ailleurs, pour

joindre les deux extrémités de la pyramide des âges, l'autre suggestion serait un triporteur pour l'association « A vélo sans âge ».

M. MONGARDIEN : J'ai à nouveau une question concernant la souscription à cette centrale d'achat et le fonctionnement de la CAO puisque dans la CAO on a étudié justement la souscription de services de transports notamment pour les enfants, pour les centres de vacances : Qu'est-ce qui se passe dans le cas où l'on fait intervenir la centrale d'achat ?

M. NEHME : Je pense que vous confondez deux choses : il ne s'agit pas de transports d'élèves, il s'agit d'acheter du matériel roulant. Ça n'a rien à voir.

M. MONGARDIEN : C'est marqué : « fournitures ou services ».

M. NEHME : Oui, fournitures de matériels roulants et services associés à ces machines-là. Ce n'est pas pour les transports en car que nous pouvons avoir pour aller à Samoëns ou ailleurs, ça n'a rien à voir.

M. MONGARDIEN : Les services, ça veut dire entretien du matériel roulant, c'est ça ?

M. NEHME : Exactement.

M. MONGARDIEN : D'accord.

Mme HUARD : Est-ce que vous connaissez le montant des commissions qui sont versées en moyenne pour rémunérer la centrale ?

M. NEHME : C'est au cas par cas. Comme c'est indiqué, c'est au cas par cas.

Mme HUARD : Oui mais en moyenne ?

M. NEHME : On n'a pas ce chiffre-là parce qu'on n'a pas encore d'estimation de nos besoins, on n'a pas d'achat dans l'immédiat à effectuer.

Mme HUARD : Et vous n'avez pas posé la question ?

M. NEHME : Non. Je poserai la question lorsque les choses seront plus précises et si l'on voit que les conditions qu'ils vont nous appliquer sont élevées, eh bien on fera notre marché.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

III - PERSONNEL

M. le Maire : On en arrive au point 6 de l'ordre du jour qui est le point pour lequel on a organisé cette réunion du conseil municipal à une date inhabituelle, c'est en effet la loi sur le temps de travail dans la fonction publique. Cette loi prévoit qu'on doit prendre la décision sur ce sujet exactement un an au plus tard jour pour jour après l'installation du conseil municipal. Notre conseil municipal, comme vous vous en souvenez, a été installé le 23 mai 2020, nous sommes le 19 mai 2021, il est plus que temps que nous décidions de l'application à Antony de la loi

sur le temps de travail. Je passe la parole à Claire Genest qui va vous présenter son rapport.

6 - DEFINITION DU CADRE GENERAL DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL.

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Merci M. le Maire, chers collègues, c'est une délibération importante sur le temps de travail des agents de la collectivité. Je vais vous passer l'historique de la mise en place du temps de travail telle qu'elle est aujourd'hui ; il y a eu des possibilités par le passé d'avoir des dérogations pour les collectivités au temps de travail et donc d'avoir un certain nombre « d'avantages » en termes de jours de congés ; et puis par-dessus ces avantages qui se sont segmentés, il y a eu comme vous le savez en 2001 les lois Aubry avec les 35 heures pour tout le monde, et ces 35 heures pour tout le monde ont donné la possibilité aux collectivités de maintenir des avantages qui avaient déjà été octroyés à leurs agents et du coup nous sommes aujourd'hui à un temps de travail de la collectivité de 1.519 heures. La loi d'août 2019 demande à l'ensemble des collectivités de passer à 1.607 heures, ce qui correspond à 35 heures. Alors certaines collectivités dans notre zone géographique proche ont anticipé et ont déjà mis en place cela. Il y a eu effectivement un certain nombre de demandes qui ont été faites de la

part du préfet pour avancer rapidement sur ces questions. Cette loi est une loi j'allais dire « balai » puisque ce sont les dernières collectivités qui ne sont pas passées qui passent maintenant.

Comme vous l'a dit M. le Maire, nous avons un an pour pouvoir délibérer sur ce sujet-là à compter de la mise en place du conseil municipal, nous voilà au bout de ce un an, à quelques jours près, et donc nous avons cette délibération qui est une délibération cadre et qui définit le cadre de la mise en œuvre des 1.607 heures dans la commune d'Antony.

C'est un travail de longue haleine, je tiens à souligner le travail important et de qualité qui a été fait par la Direction des Ressources Humaines pour pouvoir construire ce projet parce que c'est un projet qui se construit ; il y a eu une concertation importante pour arriver à cette délibération, donc cette proposition. Il y a eu pas moins de 17 réunions avec des instances différentes qui ont été mobilisées pour travailler sur la manière dont on allait cadrer la mise en œuvre des 1.607 heures.

La délibération prévoit effectivement ce cadre. Alors que prévoit ce cadre ? Pour les cadres A et les cadres B encadrants, c'est un temps de travail de 39 heures ; comme vous le savez, la loi nous demande 35 heures qui génèrent 23 jours d'ARTT, soyons bien précis, il ne s'agit pas de congés mais d'ARTT, donc de jours de récupération de temps de travail.

Pour les postes de catégorie C et B non encadrants, on est sur un 37 heures générant 12 jours d'ARTT ou un 36 heures générant 6 jours d'ARTT. Il y a une dernière hypothèse que nous avons positionnée, qui a été déjà soulevée, et nous souhaitons que l'ensemble des hypothèses soient mises sur la table, qui est une hypothèse à 35 heures qui bien sûr ne génère plus d'ARTT puisqu'on est exactement au temps de travail attendu.

Le dispositif légal de 2019, lui, supprime l'ensemble des dispositifs des 10 jours qui avaient été accordés ou des jours d'encadrement qui existaient, tous ces dispositifs sont supprimés. Le seul cadre qui existe est celui que je viens de vous décrire. Alors nous allons procéder en deux temps : Un premier temps avec cette délibération pour définir le cadre de mise en œuvre, puis à l'issue de cette première période qui a été, je le rappelle, une période de concertation et une période de pédagogie vis-à-vis des équipes et des encadrants, une seconde période qui sur les bases de ce cadre que nous définissons aujourd'hui va permettre la mise en œuvre des 35 heures dans chaque service avec certaines souplesses qui sont permises dans ces différentes organisations du temps de travail, il ne s'agit bien entendu pas d'un système à la carte où chacun déciderait de son temps de travail, mais d'un système souple qui permet de s'adapter aux besoins du service, dans l'esprit bien sûr de servir les Antoniens, donc au service des besoins des usagers, en gardant aussi

l'idée que les services doivent coopérer ensemble et cette collaboration nécessite de se mettre en accord sur les temps de travail qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Donc nous allons ouvrir ce deuxième temps de concertation qui nous amènera à expliciter précisément pour chacun des services l'organisation du travail qui sera retenue et l'ensemble pour une mise en œuvre à partir du 1er janvier 2022. Je rajoute juste qu'il y a certains régimes dérogatoires qui pourront être mis en place mais qui seront très limités et qui correspondront à des postes qui sont impactés par une pénibilité non pas du poste, mais une pénibilité du rythme de travail : du travail en 3 x 8 ou des organisations qui disons génèrent une certaine pénibilité.

Encore une fois il s'agit de l'organisation et pas du travail en tant que tel qui peut générer de la pénibilité. À ce moment-là on va identifier un certain nombre de critères et donc nous pourrions identifier les quelques éléments dérogatoires à ces 1.607 heures que nous allons mettre en place.

C'est une délibération qui est importante comme vous le voyez ; c'est une délibération qui est nécessaire, c'est une délibération qui est le fruit de concertation, de pédagogie, et nous sommes quand même fiers de pouvoir dire qu'avec ce travail de discussion, avec ce travail de collaboration, nous avons eu un vote à 100 % de l'ensemble des

syndicats lors du Comité technique qui a été réuni le 7 mai dernier. Je pense que tout le monde a bien conscience de la nécessité de passer à ces 35 heures et a bien conscience aussi de la volonté de la collectivité d'être à l'écoute des besoins, à la fois des agents, et aussi à la fois des besoins des Antoniens, et c'est dans cet esprit de concertation et de pédagogie que nous allons continuer à avancer jusqu'à la mise en œuvre au 1er janvier 2022.

Mme HUARD : Vous nous présentez une réforme pour appliquer une loi de régression qui revient sur les droits acquis de longue date pour le temps de travail par les agents municipaux, comme si le progrès social n'allait pas dans le sens de la réduction du temps de travail. L'adoption de cette loi s'est appuyée sur la mise en opposition des salariés du public et du privé, comme si supprimer des droits aux uns en ajoutait aux autres. Ce n'est pas le cas, bien au contraire, car le gouvernement malgré sa promesse, je cite : « de reconnaître ceux sur qui le pays tient tout entier » ceux qu'il rémunère si mal, continue sa politique de destruction des droits sociaux pour tous, et évidemment nous nous y opposerons. Cette loi s'inscrit également à l'encontre du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, et tout en se reposant de plus en plus sur celles-ci, le Président Macron et sa majorité veulent en dicter leur utilisation et leur fonctionnement et nous le contestons également.

Alors avec votre projet, les salariés de la Ville de toutes catégories vont devoir effectuer près de 90 heures de travail en plus, que ce soit par la suppression des 10 jours de repos pour les personnels de catégorie C ou B non encadrant ou l'augmentation de la durée hebdomadaire du travail à 36 heures, ou 37 heures, voire 39 heures pour les cadres sans aucune compensation en termes financiers alors que nous savons que les salaires de la fonction publique sont bas, que le point d'indice n'a pas été revalorisé depuis 10 ans ; et je rajouterai qu'ils y perdront également probablement la rémunération des heures supplémentaires qu'ils avaient à effectuer jusqu'à maintenant.

Pour les cadres, il faut noter que ce passage de 35 à 39 heures ne fait qu'entériner un dépassement de la durée légale de travail que subissent déjà ces catégories, on ne peut s'en satisfaire car tous doivent pouvoir bénéficier d'un temps pour le repos et la vie familiale et sociale. Nous notons aussi que ces charges de travail sont à mettre en relation avec la vacance de 76 postes temps plein que vous avez confirmée en Commission.

Vous nous indiquez un avis favorable du Comité technique, mais nous le savons, celui-ci n'est que le constat de la mise devant le fait accompli de cette loi qui malheureusement s'impose.

Vous avez néanmoins des leviers qui vous permettent d'atténuer les effets de cette loi régressive en prenant en compte les sujétions, les

pénibilités et l'exposition des salariés à ces pénibilités liées à ces emplois. Ce ne serait que reconnaître l'engagement des personnels au service des Antoniens pendant la pandémie, cela n'apparaît pas dans votre projet, et nous ne savons pas encore comment vous les prendrez en compte. En ce qui nous concerne, nous demandons que ces sujétions soient pleinement prises en compte en n'oubliant pas les catégories d'emplois majoritairement occupés par les femmes qui sont également soumises à des contraintes et à des travaux pénibles, que ce soit sur le plan psychologique, relationnel ou autre. Je pense notamment aux salariées des crèches, des écoles, des services aux personnes âgées notamment ...

Enfin nous nous posons aussi la question de l'évolution des effectifs après la mise en œuvre de ce régime. Est-il question de réduire les recrutements suite à son application et de compenser par l'augmentation de la durée du travail la revalorisation du régime indemnitaire qui a été concédée récemment mais tardivement ? Nous nous y opposerions également, donc nous allons voter contre ce projet.

M. MONGARDIEN : Nous tenons à saluer cette mesure de justice qui va vers plus d'universalité et d'homogénéité du temps de travail de manière applicable et nous tenons surtout aussi à saluer la méthode et le consensus trouvé par la municipalité avec les employés de la mairie pour arriver à un accord qui nous paraît complètement équilibré.

M. le Maire : Merci M. Mongardien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Mme Genest éventuellement...

Mme GENEST : Je vais me permettre de répondre aux points soulevés : quand vous parlez de libre administration des collectivités territoriales, bien entendu c'est dans l'organisation du temps de travail mais aussi dans le respect de la loi ; donc il est clair que dans les textes ce ne sont pas les collectivités locales qui déterminent le temps de travail. D'ailleurs c'est indiqué clairement dans la délibération.

Quand vous parlez aussi des sujets de compensations financières, je tiens à dire plusieurs choses : premièrement les agents de la collectivité sont payés sur la base de 1.607 heures actuellement effectuant 1.519, donc pour le coup il n'y a pas de pénalisation par rapport au passage aux 1607 heures ; deuxièmement vous l'avez souligné rapidement mais je pense qu'il faut aussi le redire, nous venons de voter et de faire passer un régime indemnitaire plus que généreux qui touche 90 % des agents, et pour ceux qui ne sont pas touchés, ils ne voient pas leur situation se dégrader, donc il y a eu vraiment un gros effort sur le plan financier avec la mise en place du RIFSEEP, je crois qu'il faut le souligner aussi. Et en parlant de la reconnaissance de la collectivité par rapport aux efforts qui sont réels et qui ont été absolument reconnus des agents en période de Covid, une prime Covid a été votée et versée à l'ensemble des agents qui ont été mobilisés par la crise.

Je vous rappelle aussi qu'il y a eu des efforts sur la mise en place d'une mutuelle. Donc je pense que nous sommes très vigilants à soutenir et à reconnaître les efforts et l'engagement des agents de la collectivité sur lesquels il n'y a absolument pas débat.

Concernant les heures supplémentaires, vous soulignez le fait que ce dispositif risque de faire baisser les heures supplémentaires, il est possible qu'il y ait un petit effet sur les heures supplémentaires mais néanmoins rien n'est moins sûr dans le sens où il y a un certain nombre d'heures supplémentaires qui sont liées à des activités de la commune, à des animations qui sont mises en place et qui ne peuvent pas être absorbées par les 88 heures que vous mentionnez, donc on sait qu'il y aura un petit effet sur les heures supplémentaires mais certainement relativement limité. C'est assez compliqué de pouvoir faire un lien, -et je pense que c'est assez hasardeux de le faire aussi- entre les effectifs et le temps de travail.

Et concernant toujours les effectifs, j'en viens aux recrutements et à votre mise en cause de ces recrutements : les personnes que nous recrutons ne sont pas forcément des personnes dont nous disposons... Je veux dire que tout le monde n'est pas capable de faire tout, tout le monde n'a pas les mêmes compétences, et ce n'est pas parce que les agents disposeront d'un peu plus de temps de travail que cela nous

permettra d'éviter de recruter les compétences dont nous avons besoin pour mettre en place nos projets politiques.

Et puis pour vous rassurer pleinement, sur les sujétions et les dérogations par rapport à ce dispositif, nous prendrons bien en compte la pénibilité du rythme de travail ; nous serons attentifs bien sûr à être justes par rapport à ces éléments de pénibilité, mais encore une fois, ce que nous voyons aujourd'hui ne reconnaît pas la pénibilité des emplois mais du rythme de travail. Nous serons attentifs pour justement les intégrer dans le projet de manière à ce que ce soit le plus équilibré possible. Je vous remercie.

M. le Maire : Nous passons donc au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

7 - FIXATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION (IFCE) –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MONGARDIEN : Juste une précision : cette indemnité est indépendante de la fonction assurée par la personne au bureau de vote ?

Mme GENEST : Absolument. C'est une indemnité forfaitaire.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des

présents et représentés.)

8 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE-SAVOIE (CDG74) POUR LA SURVEILLANCE MEDICALE DES AGENTS DU CENTRE DE VACANCES PERMANENT DE LA VILLE D'ANTONY A SAMOENS –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - EDUCATION

9 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DES HAUTS-DE-SEINE (OCCE 92) POUR REDISTRIBUTION AUX COOPERATIVES DES ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS 2020/2021 –

(Rapporteur : Mme Anne FAURET en remplacement de Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MAUGER : Au-delà de la délibération proprement dite, à propos de ces numéros de SIRET, comment est-ce que la Ville va pouvoir verser

les subventions aux bénéficiaires qui n'ont pas de SIRET ? Je pense aux associations sans salarié, sans activité marchande, et qui n'ont pas de SIRET pour le moment ?

M. le Maire : On me dit que ce n'est pas dur, il suffit qu'ils fassent une demande à l'INSEE et ils auront un numéro de SIRET.

M. MAUGER : D'accord. Je pense qu'il faut diffuser l'information auprès des différentes associations.

M. le Maire : On va le leur dire. De toute façon il n'est pas question de supprimer les subventions. Et on me dit que ça prend moins d'une semaine pour avoir une réponse.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - AFFAIRES DIVERSES

10 - CREATION DU CONSEIL ANTONIEN DES EUROPEENS -

(Rapporteur : Mme Rosa MACIEIRA-DUMOULIN)

Mme MACIEIRA-DUMOULIN : Je suis très heureuse de vous proposer ce projet encore plus aujourd'hui parce que c'est une idée qui est venue sur une terrasse de café il y a déjà un an. Alors je suis désolée, j'aurais aimé vous la proposer avant aujourd'hui mais je trouve que c'est parlant.

Monsieur le Maire, nous sommes une des rares villes qui a un délégué à l'Europe, un élu délégué à l'Europe, et je vous en félicite parce que c'est assez rare ; mais je voulais aussi que cette délégation ne soit pas que des mots, et donc nous avons travaillé sur le projet de créer un Conseil Antonien des Européens. Depuis quelques années, on parle plus des replis sur soi et je trouve que les peuples se ferment un peu plus. Moi je voulais que justement tous les Antoniens d'origine européenne dans la Ville puissent travailler ensemble pour mieux connaître les pays de chacun, les pays d'origine, et peut-être travailler sur les échanges de toutes nos bonnes pratiques mais aussi nous connaître mieux les uns les autres. Ce projet va dans ce sens.

Le Conseil Antonien des Européens serait une instance consultative de la Ville cherchant à faire mieux connaître les pays européens voisins et amis et leurs modes de vie ainsi que leurs expériences transposables à Antony. Nous sommes riches de ces nationalités présentes sur la ville et ce conseil a la volonté de renforcer les liens avec nos voisins européens, notamment au travers d'une participation plus active des habitants ; il fera la promotion d'une citoyenneté européenne pleine et engagée, bénéfique pour Antony.

Ce conseil sera composé de 27 membres maximum, représentant dans la mesure du possible toutes les nationalités devenues

européennes, avec pas plus de deux membres chacune puisque nous souhaiterions que tous puissent y participer.

Considérant la volonté de la ville d'Antony de faire mieux connaître les peuples européens voisins et amis et leurs modes de vie et également la volonté de la Ville de promouvoir la citoyenneté européenne, considérant par ailleurs la volonté de la Ville de faire connaître des expériences intéressantes transposables à Antony, et après en avoir délibéré, je vous propose donc de créer le Conseil Antonien des Européens dont le rôle et la composition sont déterminés dans le document annexé à la présente délibération. Et je vous en remercie par avance.

Mme ASCHEHOUG : La délibération dit à la fois « peuples européens, voisins et amis ». Cela veut dire que les Britanniques, les Suisses, devraient être considérés comme des voisins ; et les Arméniens et les Libanais comme des amis. Mais aussi « citoyenneté européenne », ce qui implicitement ne concerne que les états membres de l'Union européenne. Accorder les droits à tous ceux implicitement décrits dans votre texte devrait nous amener tout logiquement à domicilier les Roms installés sur notre commune qui sont citoyens européens et qui pourraient devenir des citoyens à part entière, bénéficiant de tous les droits des européens et notamment du droit de vote. Merci.

Mme CHABOT : Nous avons commémoré il y a quelques jours l'anniversaire de l'Armistice au cours duquel, M. le Maire, vous avez souligné que la construction européenne a permis d'assurer sur le continent européen une très longue période de paix, pratiquement dans toute l'Europe ; et c'est vrai, vous avez raison, Mme Dumoulin, qu'il ne faut pas céder aux sirènes du populisme. Il faut savoir que l'autre, par sa différence, par sa diversité, peut nous apporter beaucoup. C'est un beau projet que vous avez là, et nous, nous le soutenons. Effectivement je ne sais pas quelle est la position vis-à-vis des pays européens qui ne sont pas dans l'Union comme la Suisse ou comme le Royaume-Uni, mais en tout cas c'est une très belle idée, c'est une idée qui va faire du vivre ensemble et nous sommes vraiment tout à fait en accord avec vous.

Mme MACIEIRA-DUMOULIN : Je vous remercie de l'accueil du projet. Effectivement l'année dernière, je crois, M. le Maire va s'en rappeler mieux que moi, on avait même décidé de faire jouer l'hymne européen parce que vous avez raison, quand on parle de l'Europe, on voit beaucoup ses côtés négatifs mais justement mon souhait aurait été aussi que l'Europe devienne un sujet un peu plus abordable dont on discute facilement. Pour l'instant il est réservé à beaucoup de spécialistes. On parle peu de l'Europe dans les médias, on parle peu de l'Europe à l'école et effectivement, pour avoir cherché un petit peu, on s'est renseignés, on est à peu près sur 21 nationalités européennes

représentées, mais ça, c'est ceux que l'on a rencontrés, que l'on a pu voir ; je pense qu'on a beaucoup à apprendre les uns des autres et surtout à aller voir dans les autres pays ce que l'on peut faire et peut-être vont-ils nous donner des idées. Parce que souvent on a l'impression qu'on sait un peu de tout, il faut peut-être parfois se remettre un petit peu en question.

Alors le Conseil Antonien des Européens, ce seront effectivement les pays de la Communauté européenne ; maintenant, comme vous l'avez dit, il y a des voisins amis, mais je pense que c'est plutôt la délégation des relations internationales. En fait on est en train de mettre en place un travail qui sera à un moment commun, donc les relations internationales vont travailler là-dessus, moi je resterai sur l'Europe parce que c'est un sujet qui me tient à cœur mais effectivement, vous avez raison, -c'est peut-être lié à notre époque parce qu'on retrouve un petit peu de liberté- depuis quelques années on est beaucoup plus vers des peuples qui se ferment aux autres par la peur des problèmes économiques ou migratoires. Et je pense que le travail de tous ces Antoniens d'origine européenne pour ce conseil peut en fait apporter quelque chose en plus et plus au quotidien.

Ce que je voudrais, c'est que l'Europe ne soit pas juste un débat de spécialistes, c'est un sujet qui est difficile, moi-même je l'avoue, et beaucoup de personnes que j'ai rencontrées le disent, on a en fait un

grand déficit, on a beaucoup de manques pour décoder les arrêtés européens, toute la politique européenne, c'est extrêmement difficile pour beaucoup de citoyens. Donc si nous, on peut apporter un petit plus effectivement en l'expliquant mieux, et peut-être d'une façon différente, parce que le but c'est aussi d'amener beaucoup d'actions transposables sur Antony, je pense que les deux vont être liés et à un moment donné on aura de toute façon un bénéfice, que ce soit pour notre jeunesse, nos seniors, enfin toute notre population. Et à l'heure actuelle, ça marque vraiment, pour moi c'est important de montrer à quel point Antony veut s'ouvrir vers les autres. Merci.

M. HOBEIKA : Merci pour ce projet parce que c'est une très bonne idée. Elle va dans le bon sens de connaître l'autre qui est à côté de nous, et je pense que cette idée dépend vraiment actuellement de Rosa, je pense que son dynamisme va faire une très belle opération pour l'Europe. Merci.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ? On passe au vote pour le Conseil européen.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Félicitations, Rosa.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Et maintenant vous pouvez poser des questions, je vous laisse le temps de lever la main.

Mme REMY-LARGEAU : Puisque vous me tendez la perche, je la saisis avant qu'elle ne s'éloigne ! Merci M. le Maire de me donner la parole.

Le 1er avril, nous avons une question concernant le projet de maison médicale, question que je n'avais pas pu poser, donc je vais la poser maintenant : « Lors du conseil municipal précédent, je vous avais interrogé à ce sujet et vous aviez répondu : « lorsque nous aurons trouvé, vous serez informés ». Cette réponse n'étant pas, vous le comprendrez, complètement satisfaisante, je vais de nouveau poser la question. En effet, si nous nous questionnons, M. le Maire, ce n'est pas en raison d'une curiosité malsaine ou de la joie méchante que vous nous prêtez dans votre dernière tribune, ou d'une préoccupation qui serait le fait de notre seul groupe d'élus, si nous vous questionnons, c'est tout simplement parce que les Antoniens se posent des questions et qu'ils nous posent des questions qu'il nous semble tout à fait légitime de relayer. En l'absence de communication, des rumeurs circulent. Et le meilleur moyen d'éviter les rumeurs, vous en conviendrez, c'est d'informer.

M. le Maire : Quelles sont les rumeurs qui circulent ?

Mme REMY-LARGEAU : Les citoyens ont le droit d'être informés car ils sont inquiets. Ils sont inquiets parce qu'ils ont de bonnes raisons de l'être. Récemment encore, j'ai par exemple appris la fermeture prochaine d'un cabinet à Antony qui comprenait trois médecins généralistes de secteur 1. Lors de la dernière commission Urbanisme nous avons posé la question de la localisation possible de la Maison Médicale que vous avez annoncée. Nous avons en effet entendu dire que la Maison de Santé envisagée pourrait se situer au rez-de-chaussée d'un immeuble appartenant à Hauts-de-Bièvre Habitat rue de l'Abbaye, à l'angle de la rue du Bourgneuf. Mme Précetti nous avait alors confirmé que les locaux étaient libres et que la Ville cherchait à les acquérir. Peut-on donc enfin en savoir davantage sur le projet ? Quels sont les grands contours ? S'agirait-il uniquement de médecins généralistes de secteur 1, etc. ? On ne demande pas des précisions mais au moins les grandes lignes du projet et là où vous en êtes aujourd'hui puisque, du coup, il s'est écoulé du temps depuis le 1er avril. Je vous remercie

M. le Maire : Vous avez une bonne information, je ne sais pas quelles sont les rumeurs que vous avez entendues, enfin moi je n'ai pas entendu de rumeurs particulières... Simplement il y a des médecins qui s'en vont et d'autres qui arrivent. J'ai entendu quand même parler de l'ouverture d'un centre médical d'une dizaine de médecins sur la RD 920 je crois. Et d'un autre centre médical qui pourrait s'ouvrir mais pas tout de

suite, à l'entrée d'Antony, à la frontière entre Antony et Bourg-la-Reine. Il y a des projets. Il y a aussi cinq médecins qui vont s'établir ou qui sont en train de s'établir à la Fontaine : le projet Atkins. Donc il n'y a pas que des nouvelles négatives. C'est dans le privé. Mais nous, notre projet, c'est un projet d'intervention publique. Effectivement nous allons offrir à des médecins, à de jeunes médecins surtout, on veut attirer à Antony de jeunes médecins à qui on va offrir des conditions favorables d'installation ; et le local que nous avons identifié, c'est l'ancien local d'Antony Habitat, qui est rue Bourgneuf et rue de l'Abbaye, un local de 270 m² où l'on pourrait installer 7 à 8 médecins, peut-être 10, des généralistes, que des généralistes parce que l'objet de notre intervention, c'est le manque de généralistes qu'il faut combler, les spécialistes on verra plus tard, pour le moment, il s'agit de généralistes. Donc ce sont des généralistes, et bien sûr de secteur 1, au moins au début, pour des jeunes.

C'est ce projet que nous allons monter en liaison étroite avec l'association des médecins libéraux d'Antony.

Mme REMY-LARGEAU : Je vous remercie pour la réponse.

M. MAUGER : J'avais une question qui datait aussi du mois d'avril, en l'espace d'une année nous avons eu seulement deux commissions de l'Education et de la Petite Enfance. Donc évidemment on manque un petit peu d'endroit pour poser nos questions sur ces sujets-là.

Sur ce sujet-là, de nombreuses villes font le choix d'installer des capteurs de CO2 par exemple dans les cantines, puisque c'est devenu un outil essentiel pour assurer la bonne ventilation des espaces publics confinés, enfin accueillant là en l'occurrence des enfants pour les écoles. Est-ce que vous envisagez l'installation de tels capteurs ?

Et en termes de campagne de tests aussi dans les écoles, je sais que dans certains collèges il y a ces campagnes de tests. Je crois que dans certaines écoles d'Antony ils ont été menés aussi mais on n'a pas entendu de retours positifs au sujet du nombre d'enfants ou de personnels dans les écoles.

Au sujet des fermetures de classes, il y a trois mois on était au courant du projet de cinq fermetures de classes sur la Ville, on aimerait examiner les chiffres en Commission Education, donc on souhaite une réunion de la Commission Education notamment sur ce sujet-là. On sait qu'il y a eu récemment la réunion de la commission d'examen des demandes de dérogations qui s'est tenue, avec semble-t-il des avis favorables de manière générale pour les familles qui souhaitent être maintenues notamment à l'école Jules Ferry, ce qui nous semble un élément extrêmement positif, et nous espérons M. le Maire que vous irez dans le sens de ces avis positifs émis par la Commission.

Et enfin, il existe au moins deux établissements scolaires sur Antony qui sont à la fois récents et pleins à ras-bord : il s'agit du lycée

Descartes et de l'école Pasquier. Dans le premier cas, ça amène notamment à une nouvelle sectorisation pour les élèves de Wissous qui jusque-là étaient accueillis au lycée Descartes, et dans le second cas il semble que les familles pour le moment ne reçoivent pas d'affectation pour leurs enfants pour la prochaine rentrée, donc il semble y avoir une temporisation, sachant que visiblement ils ne pourront pas être accueillis sur Pasquier ; donc on souhaiterait qu'une réponse leur soit apportée assez rapidement notamment parce qu'au mois de juin vont être évalués à nouveau par l'Education nationale les effectifs dans les écoles et parce que les affectations trop tardives pourraient pénaliser certaines écoles.

M. le Maire : Ce n'est pas une question, c'est une batterie de questions ! Anne Fauret va essayer de répondre au moins à quelques-unes d'entre elles.

M. MAUGER : Si on peut résumer notre demande, en fait on demande une réunion de la commission Education très rapide.

M. le Maire : Je pense que le plus simple, en effet, vu la nature des questions, c'est que vous organisiez rapidement une commission Education.

Mme FAURET : Je peux répondre en l'absence de Madame Sansy sur plusieurs points :

C'est prévu, en effet il y aura une commission Education avant le conseil municipal du mois de juin.

Vous avez parlé des commissions de dérogation, en effet elles se sont tenues je crois en début de semaine, lundi, il y avait des représentants des associations de parents d'élèves, et donc vous pouvez vous rapprocher d'eux, ces commissions se passent en toute transparence, je pense qu'eux peuvent vous dire comment elles se sont passées puisqu'il y a un membre par association.

Ensuite, sur la campagne des tests, en effet ça a été fait sur l'école Pajeaud, c'était je crois le 5 mai ou le 6 mai, et de mémoire il me semble que sur les 263 enfants de l'école, 238 ont été testés, 0 ont été positifs ; et il y a une deuxième campagne de tests qui va se faire, je crois que c'est sur Blanguernon et Paul Bert et ce doit être les 17 et 18 juin, je pourrai vous confirmer les dates.

Par rapport aux affectations, pour le lycée Descartes, on sait bien que les affectations sont faites par Affelnet et que ça n'arrive pas ; et puis pour les autres ouvertures/fermetures de classes, c'est au niveau de la Direction Académique et nous n'avons pas les chiffres... Mais tous ces points-là, en effet, on pourra en parler au moment de la commission du mois de juin. Voilà les points sur lesquels je peux vous répondre aujourd'hui.

M. HOBEIKA : Mon intervention, notre intervention concerne les horaires de conseil municipal et des commissions : nous vous demandons, M. le Maire, ainsi que la majorité des conseillers

municipaux, de nous aider, pour des gens qui travaillent ce n'est pas possible d'être présents à un conseil municipal à 15h, pour une question d'emplois du temps tout simplement ; et même chose pour les commissions, c'est très difficile pour nous de participer lorsqu'on travaille. Cela se voit dans l'assemblée, il y a beaucoup d'absents. Il y a des gens qui ont payé de leur temps certainement, qui doivent prendre une demi-journée, ça ne peut pas continuer, vraiment aidez-nous à remettre un peu d'ordre, à l'image du Conseil du Territoire, dans les horaires du conseil municipal et les horaires aussi des commissions. Merci.

Mme LAJEUNIE : Un certain nombre de policiers nationaux nous ont interpellés sur le fait que malgré qu'ils interviennent sur le territoire, ils n'arrivent pas à obtenir des rendez-vous de vaccination. Compte tenu de l'existence du centre de vaccination sur Antony, de l'intervention de ces policiers sur notre territoire, et du fait que vous avez une faculté d'autoriser ou de choisir l'utilisation d'une fameuse septième dose, avez-vous l'intention de prioriser leur vaccination pour les volontaires, bien évidemment, assez rapidement, pour qu'ils soient un peu plus sereins dans leurs interventions ? J'intégrerai aussi la police municipale s'ils ne sont pas vaccinés et s'ils le souhaitent bien évidemment, pour la sécurité des Antoniens les uns et les autres interviennent sur notre territoire, il faudrait qu'ils puissent se faire vacciner sereinement s'ils le désirent.

M. le Maire : Oui, les policiers sont priorisés comme beaucoup d'autres. Il y a énormément de gens à prioriser en ce moment, avant que le Gouvernement ne décide d'accorder la vaccination à tout le monde et dans n'importe quel sens, pour le moment il y a encore des règles et les règles bien sûr, on doit les appliquer ; les médecins qui reçoivent les patients les appliquent mais on ne peut pas imposer aux médecins d'appliquer des règles qui ne sont pas les règles officielles s'ils ne veulent pas appliquer des règles non officielles. Donc nous allons prioriser effectivement et nous sommes en train de travailler d'ailleurs avec la commissaire de police sur la priorisation des policiers nationaux et également bien sûr nous avons beaucoup de monde à prioriser, notamment tous ceux qui vont tenir les bureaux de vote, tous les personnels de la Ville qui sont en contact avec les enfants, Il y a énormément de gens à prioriser, on va le faire et nous serons aidés, j'espère, par une augmentation massive des doses que nous allons recevoir au cours des prochaines semaines.

On est maintenant à 3.200 doses par semaine, on pourrait en faire 4.000 ou 4.500 voire 5.000 bien sûr en augmentant les cadences et en augmentant les horaires, on pourrait le faire. Et j'espère qu'on aura les moyens de vacciner rapidement tous ceux qui ont vraiment besoin de l'être et qui travaillent, pas seulement les retraités.

Mme CHABOT : Concernant le projet sur le site de l'INRAE, vous avez envoyé aux habitants du quartier Descartes un courrier dont pas mal d'éléments ont été repris dans le dernier BMO, j'ai eu ce courrier puisque j'y habite, je vous cite. Vous écrivez dans ce courrier : « Nous nous efforçons aussi depuis plusieurs années de faire transformer la ligne Orlyval en ligne de desserte locale et là nous sommes proches du but. Si nous réussissons, une gare Descartes sera ouverte près de celle de Chemin d'Antony et les rames Orlyval vous conduiront à la gare Antony centre en deux minutes, votre quartier sera enfin désenclavé. » Vous semblez être assez affirmatif puisque vous dites « nous sommes proches du but », donc ma question, et je crois d'ailleurs que Mme Rémy-Largeau l'avait évoqué en début de conseil, était de savoir : quels éléments avez-vous pour affirmer avec relativement de confiance que nous sommes proches du but et que nous allons pouvoir avoir une requalification de l'Orlyval en ligne locale ?

M. le Maire : Parce que nous participons régulièrement à des réunions de travail sur la question avec I-D-F Mobilités et avec toutes les communes et toutes les collectivités et les départements concernés, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et l'Essonne, les trois départements et toutes les communes et intercommunalités des trois secteurs qui sont concernés, toutes sont favorables à ce projet. La seule qui résiste, c'est

I-D-F Mobilités qui pour le moment n'est pas encore totalement convaincue parce qu'ils tiennent...

Mme CHABOT : C'est quand même un peu gênant parce que c'est quand même eux qui vont décider !

M. le Maire : C'est peut-être eux mais enfin, dans la mesure où tous les autres, notamment les Départements, sont favorables, ce sont quand même des gens aussi influents ; et puis par-dessus tout, les solutions qu'ils proposent sont totalement débiles, totalement débiles ! Ils souhaitent, moi je n'ai rien contre les vélos, et Mme Précetti encore moins, mais ils proposent de transformer la ligne actuelle d'Orlyval en piste cyclable, pour aller à l'aéroport, c'est quand même assez drôle ! Je n'ai rien contre les vélos mais là... non, c'est absurde ! Même Mme Précetti n'est pas pour, donc vous voyez... c'est pour vous dire ! C'est absurde ! Ils ont des solutions absurdes, une autre de leurs solutions ce sont des navettes, transformer Orlyval en voie pour des navettes autonomes. On ne voit pas l'intérêt, franchement, et aucune collectivité ne soutient ces solutions alternatives. Donc je n'imagine pas que la Région Ile-de-France imposera une solution qui serait refusée par toutes les communes et départements concernés et qui supprimerait une ligne de transport public, je ne vois pas.

Mme CHABOT : Et est-ce qu'on a un calendrier pour savoir quand est-ce que ça va être décidé ?

M. le Maire : Dans les mois qui viennent.

Mme LAJEUNIE : Il faudrait peut-être un peu plus de rapport de force parce que visiblement ils essaient, eux, de passer en force, ayant passé il y a quelques jours un appel à projets pour justement ce système innovant de « voiture autonome » ... Pour l'abandon de la solution lourde et pour des véhicules autonomes, quelle que soit leur forme.

M. le Maire : Mais enfin le coût ... pas de démolition d'accord mais le coût de la transformation de la ligne serait quand même assez élevé, et ce n'est pas sûr que le coût d'investissement initial à construire pour la conversion de la ligne actuelle en ligne de desserte locale soit suffisant pour justifier son abandon, ce qui serait une mesure de « régression » comme dirait Mme Huard. Donc non, là franchement, je ne vois pas comment ils pourraient supprimer la ligne telle qu'elle existe aujourd'hui et telle que nous la concevons pour l'avenir. Parce que de toute façon, même avec des voitures autonomes, il faudrait quand même qu'il y ait des stations, qu'elles desservent quelque chose, desservir Wissous, desservir Rungis, desservir le quartier Descartes, comment cette voiture autonome y arriverait ? Elle ne pourrait pas arriver de toute façon au bout puisqu'elle devrait sortir à Descartes. Ensuite, il y a un tunnel où elles ne pourraient pas rentrer, enfin je n'imagine pas... Non, franchement les solutions alternatives ne me paraissent pas sérieuses. Et politiquement je ne vois pas comment la Région pourrait supprimer une ligne de service

public telle que celle-là en site propre. Ce n'est pas possible. Là, vraiment ce serait de la régression, Mme Huard, vous auriez raison. Je suis d'accord avec vous.

Mme CHABOT : Alors je pose une autre question : on est à trois mois et demi à peu près de la date de la prochaine Foire aux fromages et aux vins à Antony ; l'année dernière ça avait été annulé, je crois, juste 11 jours avant l'événement, est-ce qu'il est envisagé éventuellement de délocaliser, c'est-à-dire peut-être de la faire comme certains y avaient pensé au parc Heller, maintenant qu'il n'y a plus le terrain de rugby ? Cela permettrait de faire une distanciation de manière plus facile, est-ce qu'il y a déjà des décisions qui sont prises ou bien est-ce que l'on reste sur la formule de la faire sur un quartier qui est très sympathique mais dans lequel il n'y a quand même pas beaucoup d'espace pour arriver à espacer tous les stands et pour recevoir le public.

M. le Maire : Il n'est pas du tout envisagé de délocaliser. La Foire aux fromages, c'est la Foire aux fromages, ce n'est pas du tout une foire comme ça, abstraite, c'est la foire aux fromages ; et la foire aux fromages c'est forcément là à Saint Saturnin, et si ce n'est pas là, il n'y en aura pas. Mais j'espère que d'ici le mois de septembre on aura réussi à faire régresser la pandémie grâce à la vaccination. J'appelle des doses, 5.000 par semaine si possible pour arriver à en finir avec la pandémie, comme d'autres pays ont déjà réussi.

Mme ASCHEHOUG : Suite à l'échange que l'on a eu en début de conseil municipal, je voulais d'abord informer mes collègues que nous devions présenter un vœu relatif à la production et la diffusion de vaccins contre la Covid comme bien commun et à l'initiative européenne qui s'appelle « Pas de profit sur la pandémie », mais le sujet étant complexe, M. le Maire m'a autorisée à informer le conseil municipal que vous alliez recevoir ce vœu par mail et que nous le présenterons en juin.

M. le Maire : Ce vœu, vous me l'avez envoyé ce midi, à midi.

Mme ASCHEHOUG : C'est ça.

M. le Maire : C'était un peu tard pour l'étudier ...

Mme ASCHEHOUG : J'avais toujours entendu dire que les vœux, on pouvait les présenter jusqu'au dernier moment, on y a travaillé et voilà.

M. le Maire : Oui mais il faut quand même bien les comprendre aussi. Cela fait deux pages très arides à comprendre et il aurait fallu avoir une suspension de séance initiale de deux heures minimum pour arriver à se mettre d'accord !

Mme ASCHEHOUG : Là, il y aura un mois.

M. le Maire : Oui, vous avez un mois, c'est parfait.

Mme ASCHEHOUG : Et j'ai une question du coup, parce que ça, ce n'était pas une question. Ma question concerne le conflit israélo-palestinien : tout le monde le sait, Antony est jumelée avec Sderot, ce qui nous conduit à porter une attention toute particulière à ses habitants,

mais il y a aussi de très nombreuses victimes palestiniennes de ce conflit. À notre niveau, pour contribuer à la paix et au dialogue, nous soutenons l'idée d'un jumelage d'Antony avec une ville palestinienne. Nous souhaitons de cette façon manifester notre souhait d'une paix juste, ce qui ne peut se faire que par la négociation dans le respect des résolutions de l'ONU et du droit des Palestiniens à rester indépendants. Nous espérons que le Gouvernement français reconnaîtra pleinement l'État de Palestine comme membre de droit du Conseil de Sécurité de l'ONU, mettra tout son poids dans la balance pour que soit envoyée une force de paix.

Et nous dénonçons aussi l'interdiction faite à Paris par ce même Gouvernement des manifestations de soutien au peuple palestinien pour l'arrêt des bombardements meurtriers de part et d'autre et pour la paix. Cette décision est une violation flagrante des libertés fondamentales.

M. HUBERT : Moi ... Je suis d'accord avec vous sur le fond, on ne peut que déplorer les événements en cours, en Israël - Palestine. La seule chose qui me dérange un peu dans ce que vous dites, c'est que vous faites un lien entre le jumelage et cette question. On est jumelés effectivement avec Sderot, ce qui nous conduits à partager la détresse de la population de la ville qui subit ces événements dramatiques mais il n'y a pas de lien à faire entre l'amitié qui existe entre la ville d'Antony d'une part et d'autres villes, que ce soit en Israël ou partout ailleurs, et le lien

que vous faites me choque un petit peu avec un conflit en cours... Enfin, il y a des liens d'amitié et effectivement la Ville d'Antony a vocation à développer des liens d'amitié mais moi je ne fais pas de lien ni de hiérarchie entre les différentes souffrances.

Mme ASCHEHOUG : Je n'ai pas fait de hiérarchie entre les souffrances...

M. HUBERT : Vous faites un parallèle entre le conflit en cours et la création d'un jumelage avec la Palestine ! Si vous avez des liens d'amitié à proposer, c'est une chose, mais il n'y a pas de lien à faire entre les deux...

Mme ASCHEHOUG : Mais je pense que vous traduisez mal ce que j'ai voulu dire. En fait je pense que la construction de la paix, c'est une espèce de puzzle dont tout le monde est responsable et nous, à notre niveau, nous pourrions faire un signe et créer un jumelage avec une ville palestinienne pour pouvoir avoir en tête que les deux sont liées, que Sderot et une ville palestinienne pourraient être liées. Ça pourrait être un signe fort d'humanité et de fraternité.

M. HUBERT : Les derniers jumelages qui ont été mis en place par la Ville d'Antony, et d'ailleurs la ville de Sderot en fait partie, ce sont des jumelages qui s'appuient sur les communautés Antoniennes qui ont des liens avec ces villes. C'est le cas du jumelage avec l'Arménie, c'est le cas du jumelage avec le Liban, c'est le cas des liens forts qui existent entre le

Portugal et Antony, dans le cadre du partenariat d'amitié qui nous lie avec la ville de Arcos. S'il y a une communauté palestinienne Antonienne existante, d'accord, mais disons que le champ sur lequel vous amenez la question est un champ éminemment politique et le jumelage, ce n'est pas de la politique. C'est de l'amitié entre les peuples. C'est autre chose.

M. le Maire : Vous me rappelez, Mme Aschehoug, le jumelage que Patrick Devedjian avait lancé avec un chef Afghan en 1986. C'était effectivement un acte politique de soutien aux révoltés afghans contre les Russes mais c'était un acte antisoviétique.

Mme ASCHEHOUG : En 1986 ? C'était il y a longtemps ! ...

M. le Maire : C'était en effet en 1986. C'était un acte de soutien politique à la résistance afghane contre les Russes, contre les soviétiques.

Mme ASCHEHOUG : Si M. Devedjian l'a fait, vous pouvez le faire !

M. le Maire : C'est un peu ça que vous nous proposez finalement !

Mme ASCHEHOUG : Puisqu'il y a un précédent, n'hésitez pas !

M. le Maire : Il y a un précédent mais il n'y en a pas eu d'autres, on n'a pas lancé de nouveaux jumelages avec les Ouïghours ou avec d'autres malheureux de la terre.

Mme CHABOT : J'ai juste une remarque : nous sommes d'habitude conviés aux cérémonies municipales par un courrier qu'on nous envoie au domicile et pour la cérémonie du 8 mai, la lettre n'a pas été envoyée

chez nous mais à la mairie, il se trouve qu'il n'est pas très facile d'aller dans nos boîtes aux lettres de mairie en particulier quand on travaille parce que c'est fermé le samedi. On avait une suggestion assez simple qui était peut-être de doubler ces invitations par un courriel pour être sûrs que l'ensemble des élus minoritaires puissent recevoir ces invitations en temps et en heure.

M. le Maire : Je pense que le service public a été un peu perturbé par le fait que le Gouvernement nous demande de ne pas justement chercher à avoir du monde, toujours pour des raisons sanitaires... pour le 18 juin en tout cas vous serez invités.

Mme CHABOT : D'habitude on est toujours invités, mais c'est vrai qu'on l'a toujours à domicile et là, c'est resté en mairie...

M. le Maire : Oui mais depuis quelque temps, vous n'étiez plus invités parce qu'on n'invitait plus. On n'était que 6 ou 10, enfin on était très peu nombreux aux manifestations que l'on a organisées pendant le confinement. Et pour le 8 mai, on ne cherchait pas vraiment à avoir beaucoup de monde, par instruction gouvernementale.

Mme CHABOT : Je pense quand même qu'on voulait bien de nous puisqu'on nous a envoyé une invitation, mais comme c'était à la mairie, ce n'était pas très commode.

M. le Maire : Vous êtes tous invités pour le 18 juin, sachez-le, bien sûr, et pour les manifestations du 16 juillet également. Et à la Foire aux fromages aussi.

Mme REMY-LARGEAU : Une question concernant la crèche du Bois de l'Aurore dont il a été question la dernière fois : Vous nous avez annoncé le fait que cette crèche, vous prévoyez qu'elle soit détruite et reconstruite ailleurs, est-ce que pour vous pouvez nous dire pourquoi cette décision et ce qui est prévu ?

M. le Maire : Parce que le local actuel, la maison qu'occupe actuellement cette crèche, est en mauvais état, Elle a très mal vieilli alors qu'elle n'a que 25 ans, ce n'est pas si vieux que ça, elle n'a que 25 ans, mais elle a très mal vieilli, elle fuit de partout, et par conséquent nos techniciens et nos ingénieurs ont jugé qu'il valait mieux ne pas insister et construire une crèche ailleurs. Alors une crèche en plus ... parce qu'aujourd'hui, les crèches on ne les fait plus de la même façon. On cherche à ne pas les faire dans des maisons, de les installer dans des locaux d'un seul tenant, d'un seul tenant et d'un seul niveau. Donc c'est 700 m² minimum et sur un seul niveau et non pas trois niveaux avec des escaliers et des endroits très compliqués à gérer. Par conséquent, ce que nous allons construire, c'est une crèche d'un seul niveau sur un terrain qui reste à trouver mais vous avez vu, je vous ai annoncé comme

possibilité la rue Léonard de Vinci. Ça peut être ça. Ça peut être ça si l'accord se fait avec le promoteur.

M. MAUGER : Merci M. le Maire. Tous les Antoniens ont reçu le hors-série dans leur boîte aux lettres...

M. le Maire : Oui, très bonne lecture...

M. MAUGER : ... que vous leur avez envoyé. Je m'étonne que nous n'ayons pas été sollicités pour y intervenir. Le code général des collectivités territoriales consacre le droit à l'expression des élus minoritaires dans les publications de la Ville. Et là, ça n'a pas été le cas. Nous avons reçu 24 pages avec quatre ou cinq Paroles d'élus, je crois, et donc nous sommes absents de cette expression. Nous vous demandons d'avoir aussi un supplément dédié à l'expression des élus minoritaires dans le prochain BMO.

M. le Maire : Très bien. On note.

Mme HUARD : Puisque vous aviez des informations sur les projets de IDF Mobilités concernant Orlyval, on souhaitait savoir si justement, par rapport à ce que disait Mme Aschehoug tout à l'heure sur les projets SNCF au niveau de Massy-Valenton, vous aviez un peu plus d'informations que simplement le fait que la Ville s'oppose à ce projet, puisqu'il semble que la SNCF fait des relevés, que ce projet devient, comme elle le disait tout à l'heure, un axe essentiel de transport, et donc

les riverains devraient être au moins tenus au courant sur les projets en cours qui sont prévus, ne serait-ce au moins que pour être informés.

M. le Maire : Non, Mme Huard, « un axe essentiel » ne passe pas par le RER C, ce n'est pas raisonnable de le croire. Alors certains le disent, cela fait des dizaines d'années bientôt qu'ils le disent. Ils parlent d'autoroutes ferroviaires mais les autoroutes ferroviaires ne passent pas par des lignes RER, non, elles passent par des grands axes. Et là ce n'est pas un grand axe et ce ne sera jamais un grand axe. Ce n'est pas par mes connaissances d'ancien cheminot que je vous dis ça, mais cette ligne ne sera jamais un grand axe, c'est la ligne C du RER. En tout cas moi je n'y crois pas, et de toute façon la Ville d'Antony s'oppose à Massy-Valenton, on fera en sorte qu'il ne se fasse pas. N'est-ce pas M. Nehmé ? 18 ans d'expérience dans ce domaine !

M. NEHME : Et même bientôt 20 ans. En fait il y a beaucoup de choses qui sont dites sur ce projet-là mais tous les riverains de la ligne Massy-Valenton savent de quoi il s'agit. Donc je suis étonné de votre question, tout à l'heure au début vous avez parlé de suppression du RER C, en fait je ne sais pas d'où vous avez eu cette information-là ? Massy-Valenton prévoit d'augmenter le trafic du RER C aux heures de pointe ! Mais je veux bien vous en parler tout à l'heure face à face pour essayer de répondre à vos questions.

M. le Maire : Bien. Alors là, vous ne pourrez pas dire qu'il n'y a pas eu de questions, on a répondu très largement à toutes vos questions, je pense que maintenant on peut lever la séance, je vous remercie de votre présence.

(La séance est levée à 17h35.)